



Assemblée générale

Soixantième session

24^e séance plénière

Jeudi 29 septembre 2005, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Eliasson (Suède)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 110 de l'ordre du jour (suite)

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/60/1)

Le Président (*parle en anglais*) : Les Membres se rappelleront que le Secrétaire général a présenté son rapport à l'Assemblée générale à sa 9^e séance plénière, tenue le 17 septembre 2005.

M. Neil (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Je souhaite commencer par remercier le Secrétaire général de son rapport sur l'activité de l'Organisation au cours de l'année écoulée (A/60/1). Il présente une vaste vue d'ensemble des nombreuses activités dans lesquelles l'Organisation des Nations Unies est engagée et illustre la portée élargie et les domaines de compétence dans lesquels elle promeut la coopération internationale. Le rapport révèle des écarts considérables entre les divers domaines, tant dans l'exécution des tâches que dans les résultats obtenus. Il y a eu aussi bien des succès que des revers dans une année aux fortunes diverses pour l'Organisation.

Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, j'aborderai la question de la présentation, dans le rapport, des activités de l'ONU en matière de coopération économique internationale, que nous considérons comme une priorité majeure pour l'Organisation. La pauvreté, la faim, les maladies et leur cortège de maux sont des facteurs qui appellent

une action concertée – non seulement par solidarité humaine, mais parce qu'ils sont vitaux pour la réalisation des objectifs globaux des Nations Unies.

L'an dernier fut une période au cours de laquelle des études approfondies ont été entreprises pour évaluer les progrès enregistrés dans des domaines divers et nombreux. En février, la Commission du développement social a procédé à son examen décennal du programme de développement social énoncé à Copenhague et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale. L'examen du Programme d'action de Beijing a suivi peu de temps après à l'occasion de la réunion, en mars, de la Commission de la condition de la femme. Leurs résultats montrent un tableau mitigé et sont porteurs d'un message clair sur la nécessité de mener à terme le programme inachevé relatif à la réduction de la pauvreté, l'intégration sociale, le plein emploi, l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

Au cours de la treizième session de la Commission du développement durable, en avril, nous avons reconnu l'importance critique des mesures concrètes sur les questions d'eau, d'assainissement et d'établissements humains. D'importantes possibilités d'action concrètes ont été recensées et attendent aujourd'hui d'être appuyées et parrainées.

La priorité donnée, cinq ans après, à l'évaluation des progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) a mobilisé

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



l'attention de l'Assemblée générale pendant la majeure partie de l'année. Des rapports et des études ont été présentés et ont souligné l'importance d'une action urgente, en particulier dans les régions qui ont réalisé des progrès limités. Le rapport sur le Projet Objectifs du Millénaire (A/59/727), publié en janvier, contenait plusieurs propositions admirables qui n'ont malheureusement pas pu dépasser le cap des négociations relatives à leur inclusion dans le Document final de la Réunion plénière de haut niveau (résolution 60/1). Nous reconnaissons également qu'outre les OMD, il existe des perspectives plus vastes de coopération aux fins du développement. Le rapport du Secrétaire général indique à juste titre que les objectifs du Millénaire pour le développement sont un moyen magnifique de mobiliser la communauté internationale, mais il faut promouvoir un agenda pour le développement plus vaste, en particulier dans les domaines du commerce, des finances, des affaires monétaires et du transfert de la technologie. Ces questions n'ont pas été examinées de façon aussi vigoureuse que nous l'aurions voulu dans le Document final du Sommet mondial de 2005. Il faudra leur donner la priorité dans le cadre de la mise en œuvre globale des engagements pris concernant le développement dans le sens de la future coopération économique internationale.

Les efforts consentis par le système des Nations Unies pour promouvoir la croissance économique et le développement se fondent sur un engagement commun ancré dans le principe des responsabilités communes, mais différenciées entre pays développés et pays en développement. La tâche la plus urgente est de favoriser l'exécution des engagements grâce au renforcement du partenariat mondial, à l'adoption de politiques qui améliorent les possibilités de croissance pour les pays en développement, à l'élimination des iniquités dans le système international qui sont des obstacles au développement, et à une plus grande participation démocratique de tous les États à la prise des décisions économiques au niveau international. Au cours de l'année écoulée, le bilan des progrès réalisés par l'Organisation sur ces questions n'a pas été brillant. Il est de la plus haute importance que le système des Nations Unies se mette en position d'accomplir ces objectifs.

Nous devons réfléchir aux moyens de renforcer le rôle de l'ONU afin d'encourager la mise en œuvre des engagements pris en matière de développement par les

partenaires et institutions de développement. Nous estimons que le Conseil économique et social, qui a été chargé, dans le Document final du Sommet mondial de 2005 récemment adopté, de plusieurs responsabilités pour promouvoir la concertation sur l'action à mener et la coopération aux fins de développement, a un rôle critique à jouer s'agissant d'orienter un processus de mise en œuvre audacieux et ciblé en vue d'honorer ces engagements.

Des efforts importants doivent porter sur l'exécution des engagements relatifs au transfert des ressources. D'importantes mesures ont été prises par l'Union européenne concernant les échéances pour l'aide publique au développement (ADP) et par le Groupe des Huit concernant la dette, mesures qui devraient avoir une incidence notable sur les flux financiers. La communauté internationale doit appuyer ces mesures positives et maintenir l'élan de mobilisation des ressources.

Dans les activités opérationnelles de développement des Nations Unies, nous approuvons l'accent placé par le Secrétaire général sur l'élévation du niveau de coordination interinstitutions dans la fourniture de la coopération technique, mais nous sommes préoccupés par l'insuffisance des mécanismes de contrôle et par la tendance à la concentration dans les domaines de la gouvernance et des droits de l'homme. Ce qui est nécessaire, c'est une approche élargie du renforcement des capacités, une approche qui encourage l'aide et l'appui à des projets qui touchent directement à la réduction de la pauvreté, tels que ceux qui stimulent la création d'emplois et le développement des infrastructures.

Au niveau mondial, des efforts plus importants doivent être déployés pour améliorer le rôle de l'ONU dans ses rapports avec les institutions de Bretton Woods, afin qu'elle ait plus d'influence sur la formulation des politiques économiques mondiales. Les dispositions actuelles pour la réunion de haut niveau au printemps avec le Conseil économique et social doivent être renforcées dans leur portée, leur durée et leurs résultats concrets. Il est essentiel que nous allions au-delà des modalités actuelles afin de donner à ce mécanisme la possibilité d'avoir un impact plus grand.

Le rapport du Secrétaire général appelle également l'attention sur la vague de situations humanitaires d'urgence survenues au cours de l'année

écoulée. La fréquence accrue des ouragans aux Caraïbes et dans le Golfe du Mexique, la nuée de locustes en Afrique et le tsunami dans l'océan Indien furent parmi les plus dévastateurs. L'afflux considérable d'aide internationale vers les pays touchés par le tsunami, d'une échelle sans précédent, a permis d'alléger le coût humain et économique de cette catastrophe pour les pays en développement touchés. Malheureusement, d'autres crises moins spectaculaires et d'échelle plus réduite ont souffert de la négligence et du manque d'attention médiatique.

Nous tenons à saluer le travail de l'ONU qui, dans toutes ces circonstances, a été soutenu et efficace. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU et sa direction méritent nos louanges pour l'aide internationale qu'ils ont su mobiliser et pour leur propre contribution à la conduite des opérations de secours. Nous souscrivons à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'une augmentation des financements, qui restent au-dessous du niveau requis pour pouvoir faire face efficacement aux conséquences des catastrophes naturelles. Nous saluons les initiatives visant à augmenter le Fonds central autorenouvelable d'urgence et l'apport des donateurs. L'attention accrue demandée aux communautés nationale et internationale en matière de gestion des catastrophes naturelles est manifestement justifiée. Une grande partie des ravages provoqués l'ont été, en effet, dans des pays en développement déjà assaillis de problèmes économiques et, par conséquent, moins à même de faire face à de graves difficultés et à progresser dans leur développement. Nous devons travailler diligemment, d'urgence, à la mise en place rapide d'un système mondial d'alerte précoce pour toutes les catastrophes naturelles.

Au cours de l'année écoulée, on a accordé beaucoup d'attention à des questions administratives et de gestion tournant autour d'allégations d'abus et des enquêtes qui s'en sont suivies dans certains services. Les allégations faisant état de pratiques répréhensibles et de corruption ont engendré une vive préoccupation en même temps qu'une mauvaise publicité dans certains des médias d'information. Nous nous félicitons que le Secrétaire général ait pris des mesures rapides pour qu'une enquête approfondie et impartiale soit menée, en particulier sur la gestion du programme pétrole contre nourriture. La découverte d'irrégularités dans la conduite du programme justifierait à l'évidence que l'on améliore les mécanismes de responsabilisation

et de contrôle. Il est absolument crucial qu'un audit indépendant et que les dispositifs de contrôle garantissent un respect des normes de déontologie, une mise face à leurs responsabilités des responsables, la transparence du fonctionnement du système des Nations Unies ainsi que son efficacité et l'absence de gaspillage.

Il semble évident qu'il ne s'agit pas, désormais, d'agir précipitamment en mettant en place de nouveaux mécanismes pour répondre aux pressions de certaines parties des médias, mais qu'il faut mener un examen complet des dispositifs de gestion et des propositions présentées à l'Assemblée générale, afin d'y appliquer les remèdes soigneusement concoctés qui s'imposent pour que les services de l'ONU répondent aux normes exigeantes d'efficacité et de déontologie que nous attendons d'eux. Nous devons en même temps reconnaître les réformes qui ont déjà été réalisées. Le Secrétaire général a indiqué dans son rapport que la plupart des aspects de la réforme proposée par le passé ont été mis en place, avec profit, notamment au niveau du processus budgétaire, dont la révision a permis de raccourcir le cycle de planification et de budgétisation et de le rendre plus efficace; de la réduction du nombre des rapports; et de l'utilisation plus efficiente des services de conférence.

Nous notons également que le Secrétaire général a engagé des réformes de gestion interne et nous saluons particulièrement les initiatives qu'il a prises en vue de renforcer la transparence du système de nomination des hauts responsables et des chefs des différents organismes. Nous espérons que cette politique sera étendue à toutes les nominations de l'encadrement supérieur aux niveaux appropriés.

S'agissant du processus engagé avec le Plan-cadre d'équipement, la situation s'est compliquée en raison des difficultés de trouver des locaux temporaires et les solutions de remplacement ne semblent pas très favorables. En outre, comme l'a souligné le Secrétaire général, certaines des attentes qui poussaient à l'avancement de ce projet tel qu'il a été approuvé en 2004 n'ont pas été satisfaites. C'est en particulier le cas concernant les dispositifs de financement et les clauses et conditions de prêt proposées par le pays hôte, ce dont il faudra que les États Membres débattent sérieusement.

Sur la question générale des ressources, nous partageons la préoccupation du Secrétaire général sur

la fragilité de la situation financière des Nations Unies. Le problème des contributions impayées continue de diminuer les ressources disponibles, ce qui, à son tour exige de recourir à des prélèvements d'avances internes pour financer les programmes actuels. Le Groupe des 77 et la Chine réaffirment que la solution réside au niveau des États Membres, qui doivent honorer leurs obligations de payer leur quote-part à l'ONU intégralement, à temps et sans conditions.

Les dispositifs de sécurité du Secrétariat ont été renforcés au cours de l'année écoulée, notamment avec la mise en place d'un Département de la sûreté et de la sécurité, entré en fonctions en janvier, et ce, pour répondre aux préoccupations croissantes concernant la sécurité du personnel des Nations Unies au siège et dans différentes régions du monde. Nous sommes favorables aux dispositions prises pour que le personnel des Nations Unies bénéficie d'une protection suffisante, en particulier dans les endroits où la situation est explosive. Cependant, nous comptons que les dispositifs de sécurité adaptés seront définis sur la base de certains principes de différenciation et que des dispositifs de sécurité rigoureux ne limiteront pas indûment l'action du personnel des Nations Unies face aux problèmes qu'il rencontre sur le terrain. Il importe que, au niveau humain, la présence de l'ONU soit plus qu'un symbole et que l'on puisse visiblement constater une action effective, en particulier dans le domaine des programmes sociaux et économiques.

Au sujet des partenariats, le Secrétaire général a déclaré qu'il importait de forger des liens et d'élargir la participation de la société civile, des milieux d'affaires et d'autres entités au travail de l'Organisation des Nations Unies. Cela est à encourager, mais en reconnaissant la nécessité de respecter le caractère intergouvernemental de l'Organisation et de s'assurer que toutes les initiatives liées à la participation et à l'action commune avec les organisations non gouvernementales s'inscrivent dans le cadre des directives convenues et ne compromettent pas ou ne remettent pas en cause les droits et les intérêts des États Membres.

Pour terminer, le rapport du Secrétaire général sur l'année écoulée offre un bilan mitigé et souligne la nécessité de renforcer les Nations Unies et le système de coopération internationale. À l'évidence, l'Organisation devra s'adapter à l'évolution des conditions et une réforme s'impose partout où elle est nécessaire. Il importe, dans ce processus, que nous

reconnaissons l'importance d'un processus de prise de décision sans exclusive et transparent, dont les résultats correspondent aux intérêts les plus larges d'une communauté diverse de nations. Le meilleur moyen, pour ce faire, est d'accorder toute l'attention requise à toutes les propositions de réforme, dans un processus répondant aux procédures et aux dispositifs établis de l'Assemblée générale.

Pour réaliser nos objectifs, nous allons continuer de compter sur un Secrétariat politiquement neutre et objectif dans l'application de ses mandats et attaché aux principes de la fonction publique internationale, travaillant sous la direction des organes intergouvernementaux de l'Organisation. Cela devrait toujours rester une préoccupation primordiale.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général de son rapport très complet sur l'activité de l'Organisation (A/60/1) qui donne une vue d'ensemble des activités de l'ONU, ainsi que des grands défis auxquels le monde fait face aujourd'hui.

La performance et l'efficacité de l'ONU dépendent de plusieurs facteurs cruciaux : premièrement, la qualité de ses ressources humaines; deuxièmement, les ressources financières fournies pour soutenir ses activités; troisièmement, l'autorité confiée à l'Organisation par les États Membres; et, quatrièmement – et c'est le plus important –, la volonté politique des États Membres d'appuyer les programmes et activités prescrits par l'ONU. Dans ce contexte, et compte tenu des contraintes que nous connaissons, la performance de l'ONU et de l'ensemble de ses organisations doit être considérée comme largement satisfaisante.

Nous nous félicitons des progrès réalisés sur la voie de la paix en Afghanistan, au Soudan, en Iraq et, récemment, dans la péninsule coréenne. Nous voyons de meilleures perspectives d'un règlement pacifique de la question de Palestine et du conflit au Jammu-et-Cachemire. Nous continuons d'être préoccupés, cependant, par la persistance d'autres crises et conflits en Asie et en Afrique où, chaque jour, des innocents perdent la vie. Nous condamnons les récentes attaques terroristes commises au Royaume-Uni, en Égypte, en Iraq et dans d'autres régions du monde.

Le Pakistan félicite le Secrétaire général de ses efforts continus pour offrir et promouvoir des solutions à ces questions. Nous apprécions particulièrement

l'initiative qu'il a prise de lancer le processus de réforme des Nations Unies. Le Sommet mondial de 2005 a affirmé que l'ONU doit se voir donner les moyens de jouer un rôle central face aux menaces et aux défis multiples et connexes que connaît le monde d'aujourd'hui.

Le Pakistan a appuyé l'adoption du document final (résolution 60/1), qui reflète le consensus existant sur un ensemble de questions. Néanmoins, comme beaucoup d'autres, nous sommes déçus des résultats. Nous aurions pu peut-être faire davantage si l'ordre du jour n'avait pas été si vaste, si le débat sur la réforme du Conseil de sécurité n'avait pas sapé l'énergie du processus préparatoire, et si les négociations sur le document avaient commencé plus tôt, comme nous l'avions proposé. Toutefois, le vrai défi aujourd'hui est d'assurer une mise en œuvre et un suivi effectifs de ces décisions. Le Ministre des affaires étrangères de mon pays a déjà défini les grandes lignes de la démarche du Pakistan à l'égard de diverses questions pour lesquelles des mesures devront être prises à la présente session (voir A/60/PV.18).

Je voudrais aujourd'hui faire quelques observations sur le processus de mise en œuvre. Le Pakistan considère le document final comme le point de départ, et non pas la fin, du processus de réforme des Nations Unies. La mise en œuvre des décisions et des engagements doit être équilibrée, priorité devant être accordée au développement. La mise en œuvre signifie non seulement la création de nouvelles institutions ou la réforme d'institutions existantes, mais aussi l'examen et la mise en œuvre des politiques et des engagements auxquels les États Membres ont souscrit dans le document final. Le processus de mise en œuvre doit se dérouler au sein de l'Assemblée générale, non pas au sein de groupes ou d'instances extérieurs à l'ONU. Il doit être le fait des Membres avec l'appui, si nécessaire, du Secrétariat. Et ce processus doit être ouvert, transparent et participatif.

Le processus de mise en œuvre devra se faire en quatre étapes. Premièrement, il faut identifier les décisions qui appellent un suivi. Deuxièmement, il faut soumettre des propositions et les diffuser. Troisièmement, les résultats doivent être négociés par consensus. À cet égard, il faut éviter de procéder à des votes, car cela ouvrirait une boîte de Pandore de votes entraînant des divisions sur différentes questions. Enfin, il faudra examiner l'état de la mise en œuvre, peut-être à la fin de décembre et au début de l'année

prochaine, et encore une fois juste avant la fin de la soixantième session.

Nous appuierons les efforts visant à ce que des décisions soient prises sur le Conseil des droits de l'homme, la Commission de consolidation de la paix, une stratégie et une convention contre le terrorisme et la réforme administrative. Mais c'est le développement qui appelle à une action prioritaire. Le développement reste la priorité de premier rang pour la grande majorité des États Membres. Nous souscrivons pleinement à la déclaration que vient de prononcer le Représentant permanent de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le document final comprend des recommandations dont nous nous félicitons sur les objectifs en matière d'aide publique au développement, l'allègement de la dette, le renforcement et l'amélioration de l'aide, et la réponse aux besoins spéciaux de l'Afrique. Les pays en développement – et d'autres – ne sont néanmoins pas pleinement satisfaits des résultats dans plusieurs domaines tels que le commerce, les flux d'investissements et la gouvernance mondiale. Le manque de progrès dans la mise en œuvre des engagements en matière de développement ne ferait donc qu'accentuer les appréhensions actuelles.

Il est donc absolument indispensable d'avoir un processus de mise en œuvre audacieux et ciblé afin que les engagements pris en matière de développement puissent être tenus. L'ONU et l'Assemblée générale ne peuvent pas abdiquer la responsabilité qui est la leur et qui consiste à veiller à ce que la fixation d'objectifs et la prise d'engagements soient suivies d'effet. Il faut donc mettre en place un mécanisme efficace pour promouvoir et suivre la mise en œuvre des objectifs et des engagements convenus en matière de développement par les États, les partenaires du développement et les institutions concernées, notamment les institutions de Bretton Woods. Le Pakistan diffusera sous peu un document sur la mise en œuvre des décisions relatives au développement.

Le Sommet de 2005 a confié plusieurs responsabilités au Conseil économique et social pour ce qui est de la promotion d'un dialogue de fond, de la coopération pour le développement, du développement après un conflit, et de la coordination au sein du système des Nations Unies. Le Conseil économique et social doit également jouer un rôle important de

promotion et de suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement.

La réforme du Conseil de sécurité ne doit pas, une fois de plus, détourner l'attention d'autres domaines. L'échéance de septembre a précipité un affrontement. Nous espérons que l'on n'insistera pas sur l'échéance de décembre et que cela ne provoquera un affrontement similaire. Il faut faire des efforts, au moyen de consultations tenues dans le calme, pour étudier la possibilité d'un consensus. Pour cela, il faudra du temps.

Nous avons bon espoir, Monsieur le Président, que sous votre direction avisée, les États Membres réussiront à mettre en œuvre l'ordre du jour que le sommet de septembre nous a fixé. Nous vous assurons de toute notre coopération en la matière.

M. Hannesson (Islande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous vous félicitons pour votre élection et nous vous souhaitons plein succès dans le travail qui vous attend. L'allocution que vous avez prononcée le 23 septembre, à la fin du débat général (voir A/60/PV.23), témoigne de votre dévouement à l'Organisation et de votre attachement à ce qu'elle représente. Nous remercions le Secrétaire général de son rapport complet sur l'activité de l'Organisation (A/60/1). C'est désormais à nous, les États Membres, qu'il revient de prendre des initiatives concrètes en vue de mettre en œuvre les décisions prises au sommet et de leur donner suite afin d'en assurer le succès effectif.

L'année dernière, le nombre d'opérations de maintien de la paix de l'ONU a été plus élevé que jamais auparavant, et nous nous félicitons de l'accent mis par les dirigeants sur la prévention des conflits, ainsi que sur le rétablissement, le maintien et la consolidation de la paix. Nous saluons en particulier la création de la Commission de consolidation de la paix et d'un bureau d'appui au sein du Secrétariat. Il convient de faire en sorte qu'ils soient opérationnels d'ici la fin de l'année.

Nous sommes parfaitement d'accord avec le jugement porté par le Secrétaire général dans son rapport quant à l'ampleur de la menace que le terrorisme fait peser sur tout ce que l'ONU représente. Nous approuvons les grandes orientations de la stratégie proposée par le Secrétaire général, qui repose sur cinq idées maîtresses. Si nous voulons emporter la victoire sur le terrorisme, il est essentiel de faire l'accord sur ses définitions et les moyens de le

prévenir, et d'adopter une convention générale sur le terrorisme avant la clôture de la présente session de l'Assemblée générale.

Malheureusement, la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, tenue en mai de cette année, n'a débouché sur aucun progrès en matière de non-prolifération, pas plus que nous ne sommes parvenus à traiter de cette question lors de la récente réunion au sommet. La prolifération fait planer un grand péril, que l'ONU doit être résolue à conjurer. Si nous persistons dans l'impasse actuelle, la menace du terrorisme, conjuguée à celle des armes de destruction massive, ne fera que grandir.

Nous remercions le Secrétaire général d'avoir apporté une précieuse contribution au développement en lui accordant une place centrale dans la réforme en cours. Les deux grands rapports sur le développement – le premier élaboré par le Professeur Sachs et le second, « Dans une liberté plus grande », par le Secrétaire général – mettent bien en relief le lien manifeste qui unit le développement et la sécurité, soulignant ainsi la nécessité de les examiner conjointement.

Conscient de la gageure que représentent les objectifs du Millénaire pour le développement, le Gouvernement islandais redoublera d'efforts pour aider les pays en développement à atteindre ces objectifs. Cela dit, c'est à chaque pays qu'il appartient au premier chef d'assurer son développement économique et social, la bonne gouvernance et la primauté du droit étant les conditions impératives d'un développement réussi sur le long terme. Tout pays en développement où règnent un climat de transparence et de responsabilité, la bonne gouvernance et l'état de droit, attirera les investissements nationaux et étrangers nécessaires à l'essor d'un secteur privé dynamique.

La libéralisation des échanges internationaux est essentielle pour le secteur privé, de même qu'une conclusion satisfaisante du programme de Doha pour le développement est importante pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Dans un système commercial multilatéral juste, transparent et équitable, les pays en développement pourraient participer pleinement à l'économie mondialisée, ce qui contribuerait sensiblement à accroître le niveau de leurs ressources disponibles pour combattre la pauvreté.

Nous nous réjouissons que le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ait mis davantage l'accent sur le renforcement des systèmes nationaux de défense des droits de l'homme. Nous saluons tous les pas faits dans cette direction. Il n'en est pas moins urgent de réformer les mécanismes de l'ONU relatifs aux droits de l'homme.

Qu'il me soit permis de rappeler ce que le Ministre des affaires étrangères de l'Islande a déclaré à l'occasion du débat général de l'Assemblée :

« La Commission des droits de l'homme est dysfonctionnelle et dénuée de toute crédibilité; par conséquent, les délibérations en matière des droits de l'homme en ont souffert. De plus, la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies tout entière est menacée [...]. Pour l'Islande, un conseil des droits de l'homme idéal compterait moins de membres que la Commission et serait en session toute l'année pour qu'il puisse répondre aux urgences. La composition du nouveau conseil sera essentielle à son efficacité. Il ne doit pas inclure des violateurs notoires des droits de l'homme. » (A/60/PV.16)

Lors du Sommet mondial, nous nous sommes fixé pour mission de créer un conseil des droits de l'homme. À nous de le mettre sur pied et de le rendre opérationnel le plus tôt possible, au plus tard avant la fin de la présente session de l'Assemblée générale.

Il est essentiel que le Secrétariat soit équipé pour faire face aux tâches que nous, les États Membres, lui confions. Je voudrais ici rendre hommage au Secrétariat, qui, sous la houlette du Secrétaire général et d'un certain nombre de hauts responsables, œuvre sans relâche et avec professionnalisme dans bien des domaines. Mais, comme toute grande organisation, l'ONU a besoin d'ajustements et de nouveaux talents. Il conviendrait peut-être pour cela d'accélérer le renouvellement du personnel. Malgré les frais induits à court terme, nous en retirons des dividendes sur le long terme.

Il incombe aux États Membres de ne pas imposer de trop lourdes tâches au Secrétariat et de ne pas étaler les ressources à l'excès. L'Islande appuie pleinement les efforts déployés par le Secrétaire général pour moderniser la gestion de l'Organisation et la rendre plus forte. Nous devons honorer les promesses faites au Sommet mondial en dotant l'ONU des ressources

appropriées pour l'exécution de ses missions et la réalisation de ses objectifs.

Pour terminer, je félicite le Secrétaire général et ses collaborateurs de l'œuvre accomplie, souvent dans des conditions difficiles, tout au long de cette année historique très agitée.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et des pays qui se sont associés à la présente déclaration.

L'Union européenne remercie le Secrétaire général de son rapport détaillé sur l'activité menée par l'Organisation au cours de l'une des années les plus chargées de son histoire, qui a culminé avec les résultats et les décisions du Sommet mondial. Celui-ci s'est conclu sur un appel exprès en faveur du changement pour que l'on réponde aux problèmes qui se posent depuis longtemps dans le monde.

Je voudrais à présent répondre au Secrétaire général en exposant la manière dont le Sommet devrait, de l'avis de l'Union européenne, mettre l'ONU mieux à même de faire face aux défis qu'il souligne dans chaque chapitre de son rapport.

Je parlerai, premièrement, de la paix et de la sécurité. Outre le fait qu'ils sont aussi importants les uns que les autres, le développement, la sécurité et les droits de l'homme se renforcent mutuellement. Combien de fois n'avons-nous pas vu les conflits et l'instabilité détruire les fragiles progrès sociaux, environnementaux et économiques accomplis dans des pays en développement? Les menaces que représentent le terrorisme et la prolifération compromettent la stabilité mondiale pourtant nécessaire à l'essor commercial et à la croissance économique.

La création de la Commission de consolidation de la paix, décidée lors du sommet, contribuera de façon notable à mieux coordonner la réponse internationale aux besoins des pays sortant d'un conflit. Elle préviendra la reprise des conflits et encouragera les pays à renoncer à la violence, source d'instabilité, au profit du développement durable et pacifique. L'Union européenne est résolue à voir la Commission mise sur pied d'ici la fin de l'année.

De plus en plus souvent, les conflits et la violence se placent au-delà des limites de la guerre classique. Aucun continent n'est à l'abri de la terreur. Le terrorisme international appelle une réponse

internationale. Nous payons le prix des vulnérabilités de chacun.

L'ONU a déjà énormément fait pour définir les normes internationales de la lutte contre le terrorisme, ainsi que pour inciter et aider les États à y satisfaire. L'Union européenne se félicite que le Sommet ait débouché sur une condamnation explicite du terrorisme et sur l'engagement d'adopter une convention générale sur le terrorisme international à la soixantième session de l'Assemblée générale. L'Union européenne a la ferme conviction qu'aucune cause ou revendication, aussi légitime soit-elle, ne justifie que des civils et des non-combattants soient pris pour cible ou délibérément tués.

L'Union européenne déplore l'incapacité du Sommet à parvenir à un accord sur des mesures en faveur de la non-prolifération et du désarmement. Dans son discours à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Secrétaire général a clairement mis en garde contre les terribles répercussions mondiales qu'aurait un recours à ces armes. Nous devons prêter attention à ses paroles.

Deuxièmement, en ce qui concerne le développement, le Sommet a jeté les bases d'un resserrement du partenariat mondial entre les pays développés et ceux en développement, tel que décidé à Monterrey.

L'Union européenne a établi un calendrier pour parvenir à de nouveaux niveaux d'aide publique au développement. D'ici à 2010, cette aide représentera 0,56 % du revenu national brut collectif de l'Union européenne, soit 20 milliards d'euros supplémentaires par an. D'ici à 2015, cette aide atteindra 0,7 %. Les États membres de l'Union européenne ont récemment convenu d'appuyer l'accord du Groupe des Huit sur la remise de la dette. En outre, le sommet a reconnu l'importance de développer des sources novatrices de financement. Ce financement intensifié est essentiel pour permettre à nos efforts collectifs de parvenir aux Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015.

L'Afrique subsaharienne ne pourra pas réaliser nombre des OMD avant une centaine d'années environ. En fait, la situation se détériore dans certains domaines, notamment la faim et l'assainissement. En conséquence, au moins 50 % de l'augmentation des ressources de l'Union européenne en matière d'aide ira

à l'Afrique. Cela représente, en termes clairs, le doublement de l'aide de l'Union européenne à l'Afrique dans les cinq prochaines années. Bien sûr, nous devons tous tenir les engagements que nous avons pris.

Une simple augmentation de l'aide, en elle-même, ne suffit pas. Les moteurs réels qui permettront de reléguer la pauvreté dans le passé seront les pays en développement eux-mêmes. S'assurer que l'aide est utilisée plus efficacement et mieux est aussi important que l'accroître. Nous devons renforcer les normes de gouvernance et aider les plus pauvres, pour qui un appui est particulièrement crucial. Cela signifie que les pays en développement doivent adopter des stratégies nationales de développement ambitieuses, créer et renforcer les structures de bonne gouvernance, entretenir un environnement propice à la croissance économique et aider le secteur privé à s'épanouir. Nous nous félicitons des engagements vigoureux et très complets pris à cet égard par les pays africains, à travers l'Union africaine, et de l'initiative du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

En matière de commerce, l'Union européenne estime que grâce aux négociations commerciales de Doha, la communauté internationale doit accomplir des progrès réels. Avec un ordre du jour complet et en faveur du développement combinant la libéralisation commerciale avec l'établissement de règles et une aide complémentaire tant pour le commerce que liée au commerce, les négociations commerciales de Doha peuvent profiter à tous les partenaires commerciaux et, en particulier, de manière cruciale, aux pays en développement. Nous devons donc déployer tous les efforts nécessaires en vue d'aboutir à une conclusion fructueuse des négociations commerciales de Doha et de veiller, en particulier, à ne pas manquer l'occasion représentée par la Réunion ministérielle de Hong Kong.

Nous devons veiller à ce que le développement soit durable, dans les pays riches comme dans les pays pauvres. L'Union se félicite donc de ce que le sommet a reconnu la nécessité de répondre aux engagements et obligations pris dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, que nous considérons comme l'instance appropriée pour négocier une action future sur les changements climatiques. L'Union est résolument déterminée à agir au niveau mondial et de manière urgente pour atténuer les changements climatiques – un défi grave à long

terme pour toutes les régions du monde. L'Union européenne se félicite de la décision du sommet d'envisager la possibilité d'un cadre plus cohérent et d'activités plus efficaces en matière d'environnement dans le système des Nations Unies, y compris par le biais d'une structure plus intégrée.

Troisièmement, il est grand temps d'améliorer l'architecture internationale en matière de réponse humanitaire et des activités opérationnelles en la matière. La réponse à l'effroyable tsunami, qui a sévi dans l'océan Indien en décembre, a démontré que les gouvernements, la société civile et le secteur privé sont disposés à répondre rapidement et généreusement à une crise sans précédent. Mais le Soudan, le nord de l'Ouganda et la République démocratique du Congo continuent d'illustrer que nous devons faire mieux. Au niveau opérationnel, l'Union est déterminée à voir améliorer la prévisibilité du financement et la capacité humanitaires, ainsi que les moyens en attente, notamment par la modernisation du Fonds central autorenouvelable d'urgence.

Nous jugeons bonnes les réformes actuelles des activités opérationnelles, qui uniront les différents organes et programmes des Nations Unies œuvrant dans un pays sous une administration et un dirigeant communs. Nous attendons avec intérêt la poursuite des travaux du Secrétaire général sur le renforcement de la gestion et de la coordination des activités opérationnelles pour apporter une contribution encore plus efficace à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Quatrièmement, s'agissant de l'ordre juridique international et des droits de l'homme, l'ONU a connu un succès remarquable en 50 ans. Elle a édifié un cadre pour une législation internationale des droits de l'homme et établi des normes claires par lesquelles tous les États peuvent être jugés. Mais, en établissant des normes, nous avons négligé pendant trop longtemps leur mise en œuvre. Nous n'avons pas fait suffisamment lorsque les normes ont été violées. L'Union européenne se félicite donc de la reconnaissance sans précédent de la responsabilité de la communauté internationale de protéger les populations de la menace du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique ou des crimes contre l'humanité.

Le sommet a pris deux autres décisions importantes en vue de créer des mécanismes de

protection des droits de l'homme plus efficaces à l'ONU : la décision de créer un Conseil des droits de l'homme et l'engagement de renforcer le rôle du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et de doubler les ressources à sa disposition. La protection et la promotion des droits de l'homme ont été renforcées en tant que troisième pilier des activités de l'ONU, avec le développement et la paix et la sécurité. L'Union européenne travaillera pour achever le plus rapidement possible, lors de cette soixantième session, des négociations sur le mandat, les modalités, les fonctions, la taille, la composition, le nombre de membres et les méthodes de travail du nouveau Conseil.

L'Union réaffirme son appui vigoureux à la Cour pénale internationale. Nous nous félicitons du fait que le Conseil de sécurité a décidé de renvoyer à la Cour la situation au Darfour depuis le 1^{er} juillet 2002. Cela contribuera à notre objectif commun de mettre fin à l'impunité et d'établir la primauté du droit dans les situations post conflictuelles et de crise.

Passant à la réforme administrative et à celle du Secrétariat, l'Union européenne se félicite des décisions portant sur la réforme administrative prises lors du Sommet et a l'intention d'en poursuivre vigoureusement la mise en œuvre à la présente session. Une approche modernisée de la gestion de l'ONU, fondée sur le renforcement de l'obligation de rendre des comptes, sur une plus grande transparence et sur des méthodes de travail plus efficaces, est nécessaire à l'ONU. Il est essentiel que les ressources de l'ONU soient orientées vers les domaines où le besoin est le plus grand et où leurs effets seront les plus grands. L'Union européenne se félicite donc de la décision du sommet de revoir les mandats. Le Secrétaire général a, quant à lui, besoin d'autorité et de souplesse pour s'acquitter de ses responsabilités de gestion et pour redéployer les ressources des domaines de moindre priorité vers les domaines de plus haute priorité.

L'Union européenne appuie une cohérence renforcée à l'échelle du système des Nations Unies, à commencer par l'application des mesures convenues au Sommet afin de promouvoir la cohérence des politiques, des activités opérationnelles, de l'aide humanitaire et des activités en matière d'environnement.

L'Union européenne est attachée à garantir que l'ONU dispose de ressources appropriées, tout en

respectant nos principes bien établis de discipline budgétaire. Nous nous efforcerons donc d'adopter en 2006-2007 un budget approprié, qui permettrait à l'ONU d'obtenir des résultats importants dans toutes ses activités, y compris les nouveaux mandats convenus au sommet. Vu le besoin urgent de rénovation et la nécessité d'assurer la sécurité au Siège de New York, nous devons parvenir à un accord sur le Plan-cadre d'équipement complet au cours de la présente session.

Pour terminer, je tiens à remercier le Secrétaire général et tout le personnel du travail qu'ils ont accompli cette année, souvent dans des circonstances difficiles et dangereuses. Nous espérons que les mesures et décisions que nous prendrons ici à l'Assemblée générale renforceront l'Organisation et lui permettront d'atteindre plus complètement ses objectifs. Si c'est le cas, cette année représentera en effet un jalon majeur dans l'histoire des Nations Unies.

M^{me} Holguín (Colombie) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, j'aimerais à nouveau vous exprimer nos meilleurs vœux de succès pour votre mandat de Président de l'Assemblée générale en sa soixantième session. Nous remercions le Secrétaire général de la présentation de son rapport. Une fois encore, ce rapport illustre l'énorme responsabilité de l'Organisation, qui doit répondre aux attentes de milliers de personnes qui voient en elle la possibilité d'améliorer leurs niveaux de développement, leur bien-être, le respect de leurs droits, en plus d'une immense contribution en matière de paix et de sécurité.

Nous faisons nôtre l'intervention de l'Ambassadeur de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et la Chine. Qu'il me soit permis de ne pas aborder le thème de la réforme, mais de centrer mes propos sur le sujet de la Colombie, dont traite le rapport. La Colombie tient à mettre en relief une fois de plus le travail accompli par l'Organisation des Nations Unies sur notre territoire et l'appui que l'ONU lui a prodigué. Nous sommes un pays qui croit en la contribution de l'ONU et nous démontrons cette conviction à travers l'ouverture, la générosité et la transparence dont nous faisons preuve à l'égard de l'Organisation. Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général de ses efforts en faveur de la paix dans notre pays.

La Colombie est un pays à la réalité complexe, qui n'est pas toujours facile à comprendre, où toutes les familles colombiennes ont souffert d'une façon ou

d'une autre des avatars de la violence. Nous sommes un pays convaincu que nous seuls pouvons trouver les solutions à nos problèmes. Le peuple colombien s'est forgé dans l'adversité. C'est un peuple qui ne se rend jamais et ne se laisse pas intimider.

Les progrès réalisés dans la réduction de la violence en Colombie sont significatifs et le monde en est déjà conscient. Le Gouvernement colombien a déployé de grands efforts pour faire en sorte que la population colombienne vive à l'abri de la peur des enlèvements, des massacres, de la prise en otage de populations par des groupes violents. Nous avons progressé, mais il nous reste encore un long chemin à parcourir pour qu'un jour le peuple colombien puisse vivre en paix et à l'abri de la peur.

Les paragraphes 27, 149 et 156 du rapport du Secrétaire général dressent un tableau inexact et peu fidèle de la situation en Colombie. Le rapport indique que la situation ne s'est pas améliorée, ce qui est très loin d'être vrai. En ce qui concerne les personnes déplacées, nous sommes à nouveau confrontés au problème des différences entre les chiffres qu'emploie le système des Nations Unies et les chiffres officiels, qui correspondent au nombre réellement enregistré de personnes déplacées. Tandis que le rapport parle de deux millions de déplacés, les chiffres officiels en mentionnent 500 000 de moins.

La Colombie s'est dotée d'un vaste programme global d'aide aux personnes déplacées et elle a bien conscience du travail qu'elle doit accomplir pour répondre aux besoins de cette population; ce travail est en cours, comme le montrent les progrès des dernières années. En 2004, le nombre des personnes déplacées a diminué de 29 % par rapport à l'année précédente. Ce n'est pas suffisant, le Gouvernement le sait bien, mais c'est une évolution positive. La politique de retour, dans le strict respect des principes de volontariat, de sécurité et de liberté, est une des priorités du Gouvernement, qui a affecté plus de 400 millions de dollars l'année dernière à l'assistance à la population déplacée. Il n'est pas inutile de rappeler que la Colombie est l'un des rares pays au monde à avoir intégré dans sa législation nationale les principes directeurs de gestion des populations déplacées.

Le rapport affirme que la violence a augmenté, notamment à l'encontre de la population autochtone. Les chiffres et les faits nous démontrent le contraire. En 2003 et 2004, les attaques perpétrées contre les

populations autochtones ont diminué de 59 %. Entre la fin 2004 et aujourd'hui, la diminution a été d'environ 55 %. J'insiste encore une fois : ce n'est pas suffisant, mais c'est une évolution positive.

Le Gouvernement colombien axe ses efforts sur la protection de la vie et de l'intégrité physique des populations menacées par les actes criminels de groupes armés illégaux – des groupes financés par la drogue.

Nous lançons un appel pour que le Secrétariat révise les données et affirmations figurant dans les trois paragraphes concernant la Colombie, et qu'il reconnaisse les progrès accomplis dans le pays au cours des dernières années. Il est important de reconnaître les efforts déployés par les États et leur capacité de répondre aux besoins de leurs populations.

Il nous semble important d'attirer l'attention sur le rapport 2004 de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS). Ce rapport mentionne les gains significatifs obtenus en Colombie et dans d'autres pays d'Amérique du Sud dans la lutte contre les drogues illicites. La superficie totale des cultures de coca a diminué pour la troisième année consécutive. Les efforts de coopération se sont renforcés aux niveaux régional et bilatéral. Les saisies de stupéfiants et les arrestations de délinquants membres des réseaux de trafiquants ont augmenté. Il est regrettable que le rapport du Secrétaire général ne cite pas ces progrès. La question de la drogue est dans mon pays l'axe central du financement des groupes violents.

De même, le rapport de l'OICS souligne encore une fois que le trafic des drogues illicites entretient des liens avec la criminalité organisée. En ce sens, il est très important que l'ONU et le monde de façon générale prennent conscience de l'affirmation qui figure au paragraphe 69 concernant l'existence de « liens de plus en plus étroits entre terrorisme et trafic de stupéfiants ». Nous estimons qu'en nous attaquant à la criminalité organisée transnationale, au sein de laquelle figure le problème mondial des drogues illicites, nous attaquons aussi les sources de financement du terrorisme.

Nous nous demandons combien de pays seraient en mesure de réaffecter les ressources qu'ils destinent à la lutte contre le terrorisme, le banditisme et le trafic de stupéfiants, en faveur du développement et du progrès de leurs populations. À cet égard, nous saluons l'action de l'Office des Nations Unies contre la drogue

et le crime, qui coopère avec les États Membres pour appliquer les normes internationales de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, par le biais de conseils techniques et d'une assistance directe. De même, l'Office se montre visionnaire en matière de développement et d'appui aux programmes de cultures de substitution, en tant que moyen d'assurer le succès durable des programmes d'élimination totale des drogues illicites. De même, nous saluons les efforts de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme.

Pour terminer, je tiens à mentionner que les défis du monde d'aujourd'hui nous appellent non pas à étiqueter et juger, mais à coopérer et unir nos meilleurs efforts et ressources pour les surmonter, afin de parvenir au bien-être auquel nous aspirons tous pour nos populations.

M. Denisov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Le Secrétaire général note à juste titre dans son rapport sur l'activité de l'Organisation que l'ONU incarne, malgré ses imperfections, l'ordre mondial pacifique et équitable dont rêve l'humanité. L'ONU, la plus représentative des instances intergouvernementales, dotée d'un mandat universel, continue de jouer un rôle de coordination indispensable dans les affaires mondiales.

L'année dernière, un nombre record de Casques bleus ont été déployés dans les régions où il existe encore de nombreux conflits. L'ONU a fourni des efforts considérables pour favoriser le développement durable, notamment en définissant les objectifs du Millénaire pour le développement et en recherchant des réponses aux menaces et défis mondiaux que sont les catastrophes naturelles, les nouvelles pandémies, l'extrême pauvreté et ainsi de suite.

Nous avons pris part à des débats animés sur le rôle à donner à l'Organisation dans le monde d'aujourd'hui. Le document final du Sommet mondial de 2005 a confirmé, malgré les difficiles consultations autour du projet, que les avis des membres de la communauté internationale convergent sur certaines des problématiques clefs d'aujourd'hui. Il était extrêmement important que les dirigeants du monde réaffirment leur volonté d'assurer la sécurité internationale sur la base d'une démarche collective globale, recouvrant les aspects militaire, politique, économique, humanitaire et relatifs aux droits de

l'homme, en stricte conformité avec la Charte des Nations Unies.

Lors de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale (voir A/60/PV.5) le Président de la Fédération de Russie, Vladimir Vladimirovitch Poutine, a souligné la nécessité de faire montre de la plus grande prudence en abordant les questions qui touchent à l'ONU, tout en poursuivant le processus de réforme avec constance et patience. Le document final (résolution 60/1) est une base acceptable pour tous, permettant de renforcer cette coopération et d'accroître l'efficacité de l'ONU en tant qu'institution multilatérale centrale.

Le sommet n'est pas parvenu à des décisions finales sur toutes les questions. Le travail se poursuivra dans de nombreux domaines. Une de nos priorités à court terme est la création de la Commission de consolidation de la paix qui doit aider le Conseil de sécurité et, le cas échéant, d'autres organes de l'ONU dans leurs efforts pour contribuer au relèvement rapide de pays sortant d'une crise et créer des garanties de non-reprise des conflits.

Il reste encore beaucoup à faire dans le domaine de la promotion du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, des épidémies, de la faim et de l'analphabétisme. Le sommet a adopté un vaste programme pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) : la Russie appuie les initiatives visant à atteindre ces objectifs et elle continuera de contribuer à résoudre ces questions brûlantes.

Nous convenons avec le Secrétaire général de l'importance qu'il y a à déployer des efforts en vue d'atteindre les OMD dans le contexte d'un programme de développement plus vaste en matière de développement, fondé sur l'intégration des objectifs économiques, sociaux et écologiques, conformément aux décisions prises lors des grandes conférences et réunions au sommet historiques de l'ONU. Nous appuyons les mesures adoptées en la matière par le Conseil économique et social. Nous partageons l'objectif mentionné dans le rapport d'accroître l'efficacité de la participation de l'ONU à l'application du Consensus de Monterrey, notamment en poursuivant la pratique de rencontres annuelles entre le Conseil économique et social, les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le

développement, ainsi que par le dialogue de haut niveau sur le financement du développement.

Nous approuvons la conclusion du Secrétaire général sur la nécessité d'intensifier les efforts de l'Organisation en matière de contre-terrorisme. Nous pensons que l'ONU et le Conseil de sécurité doivent devenir l'état-major de la lutte contre le terrorisme international. La Russie est disposée à contribuer activement au rôle central de l'ONU en la matière. Une nouvelle étape importante a été franchie avec l'adoption au sommet du Conseil de sécurité, le 14 septembre, de la résolution 1624 (2005). Ce ne sont pas seulement les terroristes, leurs complices et ceux qui les financent, mais également les instigateurs d'actes terroristes qui sont à présent considérés comme hors-la-loi. Cette décision du Conseil de sécurité doit mettre fin aux tentatives d'utiliser les médias pour diffuser des idées terroristes et pour justifier le terrorisme. Nous nous associons à l'appel du Secrétaire général à n'épargner aucun effort pour conclure au plus tôt un accord sur un projet de convention générale sur le terrorisme international. Nous pensons qu'avec la volonté politique nécessaire, ce problème pourra être réglé à la présente session de l'Assemblée générale.

Le document final souligne qu'une attention prioritaire doit également être accordée à l'élaboration d'une stratégie antiterroriste globale, qui doit constituer une des pierres angulaires du système de sécurité collective. Les cinq éléments proposés par le Secrétaire général pour cette stratégie exigent que nous y consacrons un débat approfondi et que nous leur apportions certains éclaircissements. Les États Membres aborderont une phase difficile quand ils auront à mettre définitivement en forme ce concept. Nous ne pouvons pas en outre différer l'établissement d'une liste globale de terroristes et d'organisations terroristes, qu'ils soient ou non associés à Al-Qaida et aux Taliban.

Nous devons poursuivre nos travaux pour améliorer l'arsenal des instruments de protection des droits de l'homme dont dispose l'ONU. Pour la Russie, le respect des droits de l'homme est d'une importance capitale, d'où notre appui à l'idée de la création d'un Conseil des droits de l'homme. Cependant, comme il est relevé à juste titre dans le rapport du Secrétaire général, la réaction à cette proposition de créer un nouvel organe de protection des droits de l'homme a reflété un large éventail d'opinions. Cela s'est manifesté clairement au cours des négociations

précédant le sommet. En conséquence, il est essentiel de donner suite à l'initiative de plusieurs pays, notamment de la Russie, de créer un groupe de travail à composition non limitée qui sera chargé de formuler les principaux paramètres du futur Conseil, au cours de la soixantième session de l'Assemblée générale, sur la base des principes de transparence et de non-sélectivité, et en tenant dûment compte de l'avis de tous les États Membres.

Nous appuyons les efforts visant à assurer la protection des civils dans les conflits armés. Nous estimons néanmoins que le libellé des sections pertinentes du rapport du Conseil de sécurité aurait dû être formulé avec plus de circonspection, étant donné que les situations de conflit doivent être décrites uniquement sur la base des dispositions des Conventions de Genève et de leurs protocoles additionnels. Nous voudrions souligner à nouveau à cet égard la nécessité d'utiliser les noms géographiques corrects.

Les mécanismes multilatéraux de l'ONU doivent jouer un rôle essentiel pour résoudre les questions de désarmement et de non-prolifération des armes de destruction massive, sur la base du strict respect des conventions internationales en la matière. L'absence d'un chapitre de fond sur cette question dans le document final reflète clairement les désaccords subsistants. Cependant, il faut mettre au crédit de l'ONU en la matière l'adoption de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Leur application aiderait à empêcher les armes de destruction massive de tomber entre les mains de terroristes.

Aujourd'hui, la prévention d'une course aux armements dans l'espace devient une tâche particulièrement urgente. Le moment est venu de faire preuve de transparence et de renforcer la confiance dans ce domaine. La Russie prendra une initiative en la matière pendant la présente session de l'Assemblée générale.

Nous attachons une importance considérable à améliorer la gestion de l'Organisation. Le document final issu du sommet vise à assurer l'efficacité du fonctionnement du Secrétariat. Nous devons avoir entre nos mains les outils nécessaires pour évaluer les progrès des travaux du Secrétariat, conformément aux priorités définies par les États Membres. Nous

attendons du Secrétaire général des propositions concrètes sur la manière de créer un système bien organisé et efficace, qui assure l'exercice de ses responsabilités par le Secrétariat, ainsi que d'autres recommandations demandées dans le document final. Les propositions du Secrétaire général doivent être examinées conformément aux procédures établies par l'Assemblée générale.

La Fédération de Russie participera de manière active et constructive aux efforts collectifs visant à appliquer les décisions prises par les dirigeants mondiaux pour atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés, notamment en matière de réforme future de l'Organisation. Ce travail doit se poursuivre de manière ouverte et transparente, sans imposer de délais artificiels à la prise de décisions. Il est essentiel de parvenir à l'accord le plus large possible et, dans l'idéal, de parvenir à un consensus sur les questions clefs de la réforme et du renforcement de l'ONU, dont la solution déterminera à bien des égards nos capacités communes à mieux gérer les processus d'ampleur mondiale en cette ère de mondialisation, ainsi qu'à répondre aux menaces et défis connexes. Nous sommes persuadés que c'est la seule démarche possible.

M. De Rivero (Pérou) (*parle en espagnol*) : Pour des raisons évidentes liées à son élaboration et aux délais de publication auxquels il a été soumis, le rapport du Secrétaire général (A/60/1) n'émet aucun jugement sur le résultat du plus grand sommet des nations jamais convoqué au Siège de l'ONU. Ma délégation estime donc que l'Assemblée a raison, alors qu'elle examinera le rapport du Secrétaire général, de se référer de manière analytique au document final du sommet, car les délais très courts et l'atmosphère de tension qui ont caractérisé l'élaboration du document final n'ont pas permis d'évaluer en toute sérénité les résultats de la Réunion de haut niveau.

En général, ce que soulignent les moyens d'information qui forment l'opinion publique mondiale, c'est que les résultats du Sommet ont été inférieurs aux attentes, et ils n'ont pas tort; en effet, le document final n'est pas à la hauteur des propositions de réforme établies par le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement et par le Secrétaire général. Il importe maintenant de nous poser la question de savoir ce qui s'est passé.

La vérité est que les propositions de réforme étaient extrêmement intéressantes mais aussi

extrêmement ambitieuses par rapport à la réalité politique d'un monde à l'ère de la mondialisation mais qui, en même temps, se fragmente. En effet, aujourd'hui le monde s'intègre au niveau mondial grâce au commerce, aux flux financiers, à la révolution numérique des télécommunications, mais en même temps il se fragmente culturellement, du fait des perceptions différentes de ce qui constitue la sécurité internationale, de la manière de réaliser le développement, et surtout de la relation qui existe entre les droits de l'homme et l'État.

Cette fragmentation culturelle s'exprime également au sein de l'Organisation des Nations Unies; les membres de l'Organisation ont des perceptions différentes sur ces questions. Le seul dénominateur commun qui les unit est, en dernière analyse, une interprétation littérale de la Charte.

En effet, les membres de l'Organisation des Nations Unies n'ont pas la même conception de la sécurité internationale. Pour certains, la sécurité internationale relève principalement d'un point de vue stratégique-militaire; pour d'autres, la sécurité internationale comporte des composantes socioéconomiques indispensables; et pour le reste, la sécurité internationale inclut le nouveau concept de sécurité humaine.

Les Membres de l'Organisation des Nations Unies ne partagent pas non plus la même conception du développement. Certains États confondent le développement avec les objectifs minimalistes du Millénaire pour le développement et pensent que réduire de moitié la pauvreté extrême est un objectif du développement et que celui-ci peut se réaliser avec l'aide internationale, tandis que d'autres États estiment que l'on parvient mieux au développement par le commerce plutôt que par le biais de l'aide. Il y a aussi d'autres États, un très petit nombre d'États qui ont de l'expérience car ils ont progressé jusqu'au développement, qui considèrent que le développement implique une véritable révolution scientifique et technique qui libère les pays de la production et de l'exportation de produits de base et de produits manufacturés à faible contenu technologique.

De même, les pays Membres de l'Organisation n'ont pas la même conception culturelle concernant les droits de l'homme, la démocratie et l'État. Bien que les résolutions des Nations Unies déclarent que les droits de l'homme sont indivisibles, la vérité est que pour

quelques États, les droits de l'homme sont essentiellement des droits civils et politiques alors que pour d'autres États, les droits fondamentaux de l'homme sont les droits économiques, sociaux et culturels. Pour de nombreux pays, l'État est la valeur suprême; pour d'autres, l'État n'est que le serviteur du citoyen. Enfin, certains pays pensent que la religion et l'État doivent être séparés complètement alors que d'autres refusent cette séparation.

Du fait de ces perceptions culturelles différentes, les propositions de réforme étaient extrêmement ambitieuses. Leur adoption aurait nécessité que la majorité des États Membres partagent les mêmes perceptions culturelles en matière de sécurité, de développement, d'État et de droits de l'homme. C'est la raison principale pour laquelle le résultat n'a pas été à la hauteur des attentes. Les propositions de réforme intéressantes mais ambitieuses n'ont pas pris en compte la fragmentation culturelle qui existe aujourd'hui malgré la mondialisation.

En dépit de ce faible résultat, quelques réformes ont survécu, sans garder beaucoup de substance, comme la responsabilité de protéger, le Conseil des droits de l'homme, la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la démocratie. Nous devons œuvrer sur ces thèmes dans l'avenir et aussi, surtout, pour réactiver les objectifs du Millénaire.

C'est sans aucun doute en ce qui concerne les objectifs du Millénaire pour le développement que le document final n'a pas été à la hauteur de toutes les attentes de la presse et de la communauté internationale dans son ensemble. Cela est démontré par la publication quasi-simultanée du *Rapport mondial 2005 sur le développement humain* au moment où se concluaient les négociations sur le document final, qui déclare que les principaux objectifs du Millénaire ne sont pas en voie de réalisation et appelle à un programme d'action pour y parvenir. Malgré cela, le document final n'a pas pris en compte cette remarque du *Rapport mondial 2005 sur le développement humain* et, de ce fait, le document final ne met en place aucun plan d'action efficace pour réactiver la réalisation des objectifs du Millénaire. C'est un des aspects les plus décevants et les plus préoccupants du document final.

Cela est préoccupant, car l'objectif principal du Millénaire qui est de réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015 n'est qu'un objectif minimaliste, une espèce de

limitation des dégâts, dans la mesure où réduire la pauvreté extrême n'est pas la même chose que progresser vers le développement. Le développement est beaucoup plus que la réduction de la pauvreté extrême, il implique une révolution technique, la création d'une classe moyenne et l'établissement de l'état de droit.

Pour terminer, l'expérience de cette réforme tronquée a eu des répercussions négatives sur l'image de l'Organisation des Nations Unies. Cela doit servir à nous convaincre que l'Organisation des Nations Unies n'est pas facile à réformer, encore moins avec des réformes ambitieuses et avec des changements révolutionnaires, aussi rationnels soient-ils. Là où nous devons être ambitieux, c'est dans la réforme du fonctionnement du Secrétariat. Cette réforme-là est possible et peut être réalisée rapidement. En revanche, s'agissant de la réforme politique, nous ne devons pas être aussi ambitieux. À partir de maintenant, il faut penser, en termes politiques, à la Charte comme à un plus petit dénominateur commun qui nous unit dans un monde à l'ère de la mondialisation, mais aussi de la fragmentation culturelle; un monde dans lequel n'existent pas de perceptions stratégiques, politiques, économiques et culturelles communes.

Le mot clef de la réforme politique de l'Organisation des Nations Unies est la prudence, car ce qui ne se réforme pas se paie d'une mauvaise image et alimente les ennemis de l'Organisation. La réforme de l'Organisation des Nations Unies doit se faire d'une manière réaliste, c'est-à-dire progressivement. L'évolution, plus que la révolution, c'est ce que nous avons à faire à l'avenir.

En fin de compte, l'Organisation des Nations Unies est toujours une organisation multilatérale internationale indispensable. En dépit de la fragmentation culturelle qui existe, l'Organisation des Nations Unies est l'unique institution où l'on puisse faire face aux grands défis du XXI^e siècle, des maladies infectieuses à la faillite des États, du terrorisme aux changements climatiques. Elle est le seul instrument légitime de gouvernance mondiale que nous ayons. De ce fait, il nous faut persévérer avec une plus grande vigueur à trouver ce qui nous unit, car la tendance à la fragmentation culturelle dans un monde à l'ère de la mondialisation est le plus grand défi auquel est confrontée notre institution.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous faire part de la reconnaissance de ma délégation pour votre activité en tant que Président de la soixantième session de l'Assemblée générale. C'est un réel privilège pour nous que de compter sur une personne dotée de vos talents de leader pour guider nos travaux.

Nous voudrions également remercier le Secrétaire général pour son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/60/1). Le rapport montre que, 60 ans après sa création, l'Organisation des Nations Unies continue d'entreprendre un travail important dans de nombreux domaines qui concernent la vie des personnes ordinaires dans bien des régions du monde. C'est pourquoi nous souscrivons à la déclaration prononcée par la Jamaïque, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Notre débat d'aujourd'hui se tient à point nommé, au lendemain du Sommet mondial de 2005 où les chefs d'État et de gouvernement ont passé en revue les progrès accomplis depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire. Le Sommet a reconnu les menaces et les défis interdépendants auxquels le monde est aujourd'hui confronté, la nécessité de mener des actions concrètes en faveur du développement, de la sécurité et des droits de l'homme, ainsi que le besoin crucial d'une réforme institutionnelle. Le Sommet a réaffirmé l'importance de l'ONU en tant qu'élément central du système de gouvernance mondiale indispensable pour relever les défis du monde d'aujourd'hui. Il a également montré, toutefois, qu'il faut d'urgence réformer et revitaliser l'Organisation afin qu'elle reflète les réalités mondiales d'aujourd'hui et soit ainsi en mesure de s'attaquer aux menaces et aux défis auxquels nous sommes désormais confrontés.

Nous pensons que la tâche de la soixantième session est, par conséquent, de se concentrer sur la mise en œuvre du Document final du Sommet (*résolution 60/1*). Il faut maintenir l'élan du Sommet et veiller à honorer les mandats sur lesquels se sont accordés nos chefs d'État et de gouvernement. Il est fondamental que l'élan politique en faveur du développement, suscité par le Sommet, soit préservé. Les résultats du Sommet et le rapport du Secrétaire général montrent que de nombreux pays continuent de voir leurs efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) se heurter à d'importants obstacles. En outre, l'examen a montré que nombre des pays qui ne sont pas prêts de réaliser

les OMD se trouvent en Afrique. Nous nous félicitons par conséquent que le Sommet ait proposé des actions spécifiques à entreprendre pour répondre aux besoins particuliers de l'Afrique.

Les grandes conférences et sommets des Nations Unies organisées, ces 10 dernières années, dans les domaines économique et social ont joué un rôle important s'agissant de galvaniser l'appui au développement. Nous aurions préféré que la communauté internationale saisisse l'occasion que lui offrait le Sommet mondial tenu récemment pour s'engager à pleinement mettre en œuvre l'ensemble des résultats des conférences et sommets précédents, en particulier le Sommet mondial sur le développement durable, la Conférence de Monterrey sur le financement du développement et la Conférence mondiale contre le racisme. Nous espérons que le fait que le Document final ne se soit pas clairement prononcé sur la question ne servira pas d'échappatoire à ceux qui ont choisi de souffrir d'une amnésie sélective quant à nos engagements de longue date.

Au cours de l'année écoulée, nous avons également eu la possibilité de faire le point de la mise en œuvre des décisions prises lors des conférences de Copenhague et de Beijing. Nous nous félicitons que nos gouvernements aient réaffirmé leur détermination et leur engagement à poursuivre la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague, et plus particulièrement d'éliminer la pauvreté, de promouvoir le plein emploi et un travail productif pour tous, et de favoriser l'intégration sociale afin d'instaurer des sociétés stables, sûres et justes pour tous. La mise en œuvre des engagements de Copenhague et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement devraient être vues comme se renforçant mutuellement. C'est dans ce même contexte que la résolution annuelle sur la mise en œuvre des objectifs sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique a été présentée par le Groupe des 77 et la Chine à l'ordre du jour de la Commission du développement social.

L'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes sont des composantes essentielles pour atteindre les OMD. Sans un accès égal et une pleine participation des femmes aux structures de pouvoir et de prise de décisions, les objectifs de parité et d'égalité entre les sexes, de développement et de paix ne pourront être atteints. Il est donc regrettable que le Document final du Sommet ne réaffirme pas de

manière plus vigoureuse la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, ainsi que le Document final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

L'une des décisions fondamentales du Sommet est de créer et de rendre opérationnelle la Commission de consolidation de la paix d'ici à la fin décembre 2005. Le rapport du Secrétaire général montre l'importance du travail effectué par l'ONU en matière de prévention des conflits et de maintien de la paix. Nous sommes persuadés que la Commission de consolidation de la paix s'avérera cruciale pour compléter ces efforts et permettra à la communauté internationale d'avoir une vision à long terme de la reconstruction et du développement après les conflits. Nous demandons aux États Membres de parvenir à un accord le plus rapidement possible, afin que la Commission de consolidation de la paix devienne opérationnelle.

Le Sommet a également réaffirmé l'importance des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit. L'Afrique du Sud travaillera de manière constructive avec d'autres délégations pour veiller à ce que le Conseil des droits de l'homme soit créé durant la présente session de l'Assemblée générale. Comme ma délégation l'a toujours affirmé, tous les droits humains, y compris le droit au développement, sont essentiels tant pour les pauvres que pour les riches, pour les pays en développement que pour les pays développés. Pour que le Conseil des droits de l'homme soit efficace, il faudra qu'il soit différent de la Commission des droits de l'homme et qu'il évite toute politisation résultant de mesures sélectives et de l'application d'une politique de deux poids, deux mesures. Nous sommes convaincus qu'il est parfaitement possible d'établir un organe en mesure de gagner la confiance de l'ensemble des États Membres.

En ce qui concerne les questions de désarmement et de non-prolifération, nous avons assisté à une succession de revers, à commencer par les échecs de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies et de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Tout récemment encore, le Document final n'est pas parvenu à proposer une ligne de conduite sur ces questions. Il n'empêche que ces difficultés ne devraient nullement entamer notre détermination à œuvrer en faveur du plein respect de l'ensemble des obligations, des engagements et des

initiatives formulés lors des précédentes conférences d'examen du TNP.

L'Afrique du Sud demeure préoccupée par la menace que posent les armes de destruction massive, non seulement aux États pris individuellement, mais aussi à la communauté internationale dans son ensemble. Malheureusement, les efforts déployés actuellement pour répondre à ces préoccupations continuent d'être caractérisés par des actions qui paralysent les instruments multilatéraux justement créés pour y répondre. L'Afrique du Sud estime que la seule manière de répondre efficacement à ces préoccupations est de mettre au point des instruments dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. L'adhésion universelle à ces accords internationaux, leur pleine mise en œuvre et le respect total de leurs dispositions, ainsi que l'élimination complète de toutes les armes de destruction massive, représentent la seule garantie contre la menace de recourir ou le recours à ses armes.

Même si la Conférence du désarmement continue de faire la preuve de son incapacité à entamer des négociations, et même si l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires continue d'être retardée du fait de sa non-ratification par des États qui ont l'obligation de le faire, l'Afrique du Sud considère toujours ces mesures de désarmement comme le moyen d'atteindre l'objectif du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

L'Afrique du Sud se félicite de la conclusion des travaux du Groupe de travail à composition non limitée chargé de négocier un projet d'instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre. Ma délégation accorde une grande importance au Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères et elle demande l'application rapide de cet instrument.

Pour ce qui est de la question des mines terrestres antipersonnel, l'Afrique du Sud attache beaucoup d'importance aux engagements fermes pris aux niveaux régional, sous-régional et national. La position africaine commune sur les mines antipersonnel transmet un message puissant quant à la priorité que la région de l'Afrique attache au suivi de ces questions.

Le rapport du Secrétaire général montre que la capacité de l'ONU est renforcée par sa coopération avec les organisations régionales. Les organisations

régionales, telles que l'Union africaine, ont manifesté leur détermination de régler les conflits tenaces. Nous reconnaissons également que les activités des organisations régionales sont parfois limitées par le manque de ressources et de capacités logistiques. C'est la raison pour laquelle l'Afrique du Sud a appuyé la proposition de l'Assemblée générale tendant à financer certaines de ces opérations à partir du budget ordinaire à titre exceptionnel, et nous regrettons qu'un accord n'ait pu être trouvé. Nous voudrions également souligner que le rôle accru des organisations régionales ne devrait pas dispenser l'ONU de la responsabilité que lui confère la Charte de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Le Secrétariat, ces derniers mois, a entendu de nombreux appels préconisant une efficacité accrue, un exercice plus strict des responsabilités et une meilleure gestion. Le Secrétaire général a mis en place des mesures visant à réformer l'Organisation, à renforcer la sécurité de son personnel et à la rendre plus sensible aux besoins de l'ensemble des Membres. Nous prenons acte de ces efforts et réaffirmons notre détermination à veiller à ce que la réforme trouve son aboutissement dans le renforcement de l'ONU. En même temps, toutefois, nous estimons impératif que les États Membres reconnaissent que nous avons la responsabilité de veiller à ce que l'Organisation bénéficie de ressources suffisantes pour s'acquitter du nombre croissant de mandats qui lui sont confiés et pour lui permettre de relever les défis avec efficacité et efficience.

Nous estimons en outre qu'au cours de la soixantième session, nous devrions nous engager de nouveau à respecter notre obligation, au titre de la Charte, d'assumer les dépenses financières de l'ONU et de payer nos contributions intégralement, ponctuellement et sans aucune condition. Nous notons, dans le rapport du Secrétaire général, que l'Organisation a été confrontée en 2005 à des crises de trésorerie concernant plusieurs opérations de maintien de la paix en cours, les Tribunaux internationaux et le budget ordinaire, en raison du non-paiement des contributions mises en recouvrement, ce qui menaçait la viabilité de ces opérations. Il est regrettable que cette situation financière difficile ne permette pas à l'ONU de s'acquitter de son obligation de rembourser les pays fournisseurs de contingents et de rendre les crédits alloués par les États Membres. Ce n'est que par

notre action collective que nous serons à même de rompre ce cercle vicieux.

Pour terminer, Monsieur le Président, nous comptons sur votre direction et vos conseils sur la façon dont nous devons donner suite à la mise en œuvre du Document final. Nous tenons à vous assurer que notre délégation est prête à vous donner tout l'appui dont vous pourriez avoir besoin.

M^{me} Laohaphan (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que je prends la parole, je voudrais vous adresser, Monsieur le Président, mes félicitations les plus chaleureuses pour votre élection à vos hautes fonctions. Ma délégation a pleine confiance en votre compétence à diriger nos travaux et se tient prête à collaborer étroitement avec vous et d'autres membres du Bureau.

Je tiens également à saisir cette occasion pour exprimer ma reconnaissance à M. Jean Ping, Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session. Ayant fait fonction de l'un de ses facilitateurs au cours du processus de consultation sur le Document final du Sommet, j'ai eu l'occasion d'apprécier l'autorité, le courage et l'intégrité du Président Ping.

Je voudrais commencer par remercier le Secrétaire général de son rapport complet sur l'activité de l'Organisation, publié sous la cote A/60/1. Je le remercie également de ses efforts inlassables s'agissant de renforcer les activités de l'ONU, tant au Siège que sur le terrain. Je souhaite également, pour commencer, rendre hommage aux femmes et aux hommes qui servent la noble cause de l'Organisation aux quatre coins du monde.

Au cours de l'année écoulée, nous avons eu de nombreuses raisons de nous estimer heureux : la fin du conflit Nord-Sud au Soudan, les élections démocratiques en Afghanistan et en Iraq, et les engagements pris récemment par l'Union européenne et le G-8 concernant l'aide publique au développement et l'annulation de la dette, pour ne citer que quelques-unes.

En revanche, de nombreuses situations demeurent non réglées : la menace croissante du terrorisme, la prévalence de maladies infectieuses telles que le VIH/sida, le paludisme et la grippe aviaire; et la multiplication sans précédent des catastrophes naturelles qui touchent les populations tant au Nord

qu'au Sud. Aujourd'hui plus que jamais, l'ONU est appelée à agir.

Tout au long de la dernière session de l'Assemblée générale, nous avons consacré la majeure partie de notre temps à débattre de la façon d'introduire des changements dans l'Organisation pour lui permettre de relever plus efficacement les défis de notre époque. Il y a moins de deux semaines, nos dirigeants ont adopté le Document final du Sommet, fruit d'un an de travail acharné et de longues journées et nuits de délibérations. Nous ne devons épargner aucun effort pour traduire ces paroles dans les faits. Bien que les États Membres soient déterminés à faire leur part, j'ai également été heureux d'entendre le Secrétaire général dire, à l'ouverture du débat général, qu'il entendait bien poursuivre jusqu'au bout tout ce qu'il lui a été demandé de faire et dire aux États Membres de souscrire à un « contrat mutuel » et que « chacun de nous s'engage à s'acquitter de ce que le Document final du Sommet attend de lui ». Ma délégation appuie le Secrétaire général dans son adhésion à un « contrat mutuel » et nous travaillerons activement, aux niveaux national, bilatéral, régional et international, à veiller à la mise en œuvre effective du Document final, et en particulier à nous employer à permettre à tous les pays de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015.

Au vu du rapport de l'Organisation établi par le Secrétaire général, nous devrions nous demander en toute honnêteté si nous demandons trop de l'ONU. L'ONU est chargée de maintenir la paix et la sécurité, de promouvoir les droits de l'homme, d'honorer les engagements humanitaires, ainsi que d'établir et de faire régner l'ordre juridique international. Aucune de ces tâches ne sera facile à accomplir.

À cet égard, je tiens à rappeler ce que j'avais dit l'an dernier dans cette salle, à savoir que nous devons doter l'ONU, en temps voulu et comme il convient, des outils et des ressources nécessaires pour accomplir efficacement sa mission. Avec quelque 70 000 soldats de la paix déployés dans le monde, l'ONU a besoin de ressources considérables pour consolider et maintenir la paix. Face à la faim, à la famine et aux privations endémiques qui sévissent partout dans le monde, notamment en Afrique, la tâche de l'ONU est tout simplement gigantesque. Face aux catastrophes naturelles qui se sont avérées aussi dangereuses que celles créées par l'homme – y compris ici aux États-Unis, où nous avons été témoins de la détresse et des

souffrances des victimes de l'ouragan Katrina – le rôle et la participation de l'ONU sont de plus en plus nécessaires.

Certes, l'ONU ne peut réaliser toutes ces tâches sans des ressources suffisantes. Les États Membres doivent payer leurs contributions intégralement et sans retard. Les contributions volontaires devraient être accrues et, autant que possible, ne pas être réservées à une fin particulière.

Bien que la tâche de l'ONU soit, à l'évidence, énorme et de grande portée, ma délégation souhaite souligner plus particulièrement la préoccupation que suscitent en nous la fréquence et la gravité des catastrophes naturelles, ainsi que la mesure dans laquelle elles affectent nos vies. Le rapport du Secrétaire général fait état de chiffres alarmants concernant les victimes des catastrophes naturelles. Plus de « 246 000 personnes ont été tuées entre avril 2004 et avril 2005 par des catastrophes naturelles. Environ 157 millions d'autres personnes ont été blessées, déplacées ou touchées de quelque autre manière. Quelque 100 milliards de dollars de dommages aux biens ont également été enregistrés ». C'est une tendance à la hausse fort inquiétante.

M. Diarra (Mali), Vice-Président, assume la présidence.

La Thaïlande, qui a été frappée par le tsunami de l'océan Indien, en décembre dernier, comprend pleinement le sort des victimes de ces catastrophes naturelles. Elle estime que davantage doit être fait pour améliorer les mesures de prévention et renforcer nos efforts en matière de gestion des catastrophes, ainsi que de relèvement, de réadaptation et de développement dans la phase qui suit la catastrophe. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU doit être renforcé; les institutions et programmes des Nations Unies concernés doivent agir en coordination de façon à pouvoir répondre plus efficacement aux catastrophes naturelles et à éviter les redondances et le gaspillage des ressources qui s'ensuit.

À cet égard, nous nous félicitons que le document final (résolution 60/1) engage instamment les États à appuyer les efforts déployés par les pays, en particulier les pays en développement, pour les rendre mieux à même, à tous les niveaux, d'entreprendre des activités de planification et d'intervenir rapidement en cas de catastrophe naturelle et d'atténuer les effets de ces catastrophes. Nous espérons que ces expressions de

soutien se concrétisera par des mesures effectives aux niveaux national, régional et international. Nous sommes également favorables à l'amélioration du fonctionnement du Fonds central autorenouvelable d'urgence et à la mise en œuvre des plans d'intervention d'urgence, sous les auspices des Nations Unies, pour pouvoir faire face rapidement aux situations d'urgence humanitaire.

L'année à venir sera exaltante : nos dirigeants nous ont demandé d'essayer de trouver un consensus au cours de la présente session de l'Assemblée générale sur la conclusion d'une convention générale sur le terrorisme international. Nous examinons depuis longtemps cette question, mais nous travaillons dorénavant avec un sentiment d'urgence et de détermination à délivrer le monde des attentats terroristes. Ma délégation veut croire que nous relèguerons nos divergences au passé pour travailler activement à cet objectif commun dans un esprit de coopération.

Ma délégation attend également avec intérêt les nouvelles discussions qui auront lieu au cours de la présente session de l'Assemblée générale sur la façon de renforcer l'action des Nations Unies. Ma délégation espère qu'au cours de l'année, sous la direction du Président de l'Assemblée, nous serons en mesure de réaliser nos nombreuses aspirations en matière de réforme institutionnelle. La Commission de consolidation de la paix, une fois mise en place, contribuera à rendre plus efficace l'action de consolidation de la paix et à instaurer une paix durable dans les pays concernés; elle permettra aussi, à long terme, d'économiser le coût considérable de bien des opérations de maintien de la paix. Le Conseil des droits de l'homme, nous l'espérons, sera une réponse au problème de politisation qui est attaché depuis longtemps à la Commission des droits de l'homme.

Enfin et surtout, le Secrétariat et la réforme de la gestion serviront à nous montrer la voie dans tout le travail à entreprendre. Nous espérons que les États Membres collaboreront étroitement avec le Secrétaire général et la direction pour trouver comment donner plus de latitude au Secrétaire général tout en veillant à ce que les vues et les préoccupations des États Membres soient pleinement pris en considération. Ma délégation assure le Président de toute sa coopération et de tout son soutien.

M. Jenie (Indonésie) (*parle en anglais*) : Une fois de plus, nous voici réunis pour examiner le travail réalisé par les Nations Unies au cours de l'année écoulée afin d'atteindre les objectifs de la Charte. Je voudrais à cet égard adresser mes remerciements au Secrétaire général pour les efforts qu'il a déployés pour nous fournir un rapport complet sur l'activité de l'Organisation (A/60/1).

Avant de poursuivre, je voudrais associer ma délégation à la déclaration faite par le Représentant permanent de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

L'examen du rapport du Secrétaire général tombe après la Réunion historique de haut niveau de l'Assemblée générale. On pourrait être tenté de penser qu'il ne reste plus rien d'important à dire, mais ce n'est pas le cas, comme le démontre la lecture du rapport du Secrétaire général. Ce rapport mérite par conséquent un examen complet et attentif. Sachant cela, il y a des valeurs qui ne doivent être compromises en aucune façon. Nos efforts de maintien de la paix et de la sécurité, de coopération internationale dans le règlement des problèmes mondiaux et de promotion du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, sans distinctions d'aucune sorte, doivent rester prioritaires dans notre programme mondial.

Le rapport établit clairement qu'il y a de nombreuses questions sociales, économiques et politiques qui doivent attirer notre attention à mesure que nous progressons. En outre, il nous rappelle, à propos, l'existence d'un programme de développement plus important, qui mérite notre attention, en citant les nombreuses conférences et réunions au sommet importantes tenues dans les domaines économique et social, et dont les textes sont encore à mettre en œuvre intégralement.

Dans ce contexte, les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies doivent être fidèlement mis en œuvre. L'aide financière au développement doit affluer vers les pays en développement, dont les exportations doivent pouvoir accéder aux marchés sur la base d'un système commercial international universel, fondé sur des règles, ouvert, non discriminatoire et équitable. La meilleure solution au problème de la dette des pays en développement doit être trouvée. La coopération

internationale par le partenariat en vue d'un développement durable doit être renforcée.

Comme le note le rapport, la fréquence à laquelle se produisent des catastrophes naturelles et leurs conséquences de plus en plus dévastatrices sur les pays constituent une source de préoccupation qui exige de notre part une attention sérieuse. À cet égard, l'Indonésie souhaite une fois de plus exprimer sa gratitude à la communauté internationale et aux institutions spécialisées des Nations Unies pour l'appui non démenti et sans précédent qu'ils nous ont apporté dans le sillage du tsunami de décembre dernier. L'Indonésie se réjouit d'avance de voir l'Envoyé spécial des Nations Unies pour l'après-tsunami, l'ancien Président Bill Clinton, jouer son rôle fondamental à cet égard : il contribuera à maintenir l'attention de la communauté internationale fixée sur le processus de relèvement et de reconstruction des zones touchées et permettra de compter sur sa coopération dans ce domaine. Je voudrais également dire, à cette occasion, que ma délégation est de tout cœur avec les victimes des cyclones Katrina et Rita, dans les conditions difficiles et les souffrances qu'elles connaissent.

En outre, l'Indonésie appuie pleinement la mise en œuvre des accords sur les changements climatiques de la planète, sur la base du principe des responsabilités communes mais différenciées. Il ne fait pas de doute qu'il faut redoubler d'efforts pour encourager tous les pays à ratifier le Protocole de Kyoto.

Nous partageons l'avis que la marginalisation des femmes et la discrimination à l'égard des porteurs du VIH/sida ont engendré l'exclusion sociale et ont également contribué à l'aggravation de l'épidémie de sida. Il nous appartient par conséquent à tous de remédier à cette situation regrettable. Nous sommes profondément préoccupés par le fait que l'objectif consistant à fournir, d'ici 2005, à trois millions de séropositifs ou sidéens des pays en développement ou à revenu intermédiaire des traitements antirétroviraux leur permettant de prolonger leur vie ne sera hélas pas atteint. Il est urgent de redoubler d'efforts pour accélérer encore la réalisation du prochain objectif.

S'agissant du développement, le rapport n'aborde pas la coopération Sud-Sud, laquelle, en raison de son impact positif et complémentaire de la coopération

Nord-Sud sur le processus de développement mondial mérite notre appui soutenu.

Dans le domaine de la paix et de la sécurité, le rapport, comme on pouvait s'y attendre, recense à la fois des succès et des revers pour l'ONU et le monde pendant l'année à l'examen. À cet égard, la politique étrangère de l'Indonésie consiste toujours à promouvoir la paix. À chaque fois qu'il est possible, nous favorisons le dialogue et la réconciliation.

Dans le même esprit de réconciliation, l'Indonésie et le Timor-Leste, État voisin important, se sont tendu la main pour pouvoir ensemble tirer un trait sur un épisode difficile de leur histoire commune. L'Indonésie et le Timor-Leste ont ainsi mis en place de concert la Commission Vérité et amitié destinée à faire la lumière sur les violations des droits de l'homme commises avant et immédiatement après les consultations populaires de 1999 au Timor-Leste.

La Commission a commencé ses travaux en août dernier. Nous sommes convaincus que c'est la bonne manière de procéder car non seulement elle s'efforce de rechercher la vérité, mais aussi appuie la réconciliation, conformément aux principes sur lesquels les relations bilatérales se développent, à savoir que ces relations sont tournées vers l'avenir et axées sur la réconciliation.

Une question qui intéresse tout particulièrement l'Indonésie est la référence faite dans le rapport à la province indonésienne d'Atje. Le Secrétaire général exprime l'espoir que les pourparlers de paix entre le Gouvernement indonésien et Mouvement de libération d'Atje seront fructueux. Nous sommes heureux de faire observer que le Gouvernement indonésien a signé un accord de paix définitif avec le Mouvement le mois dernier, accord qui est actuellement en cours d'application.

Des mécanismes de suivi auxquels participent l'Union européenne et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est ont été mis en place. La démobilisation de la branche armée du Mouvement de libération d'Atje a sensiblement avancé, ainsi que le retrait des forces armées indonésiennes non organiques de la province, conformément à l'accord de paix. La paix et le développement d'Atje sont en fait les fruits de la réforme et de la démocratisation qui se propagent dans toute l'Indonésie.

Le rapport indique que pendant l'année, de nouveaux défis et de nouvelles menaces ont aggravé les préoccupations internationales relatives aux armes de destruction massive, présage troublant de ce qu'allait nous présenter le document final de la Réunion plénière de haut niveau qui ne mentionne pas ce sujet, ce qui en dit long.

Plusieurs mois auparavant, la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, tenue en mai 2005, n'était parvenue à un accord sur aucune des questions de fond, moment marquant et regrettable qui a attiré l'attention du Secrétaire général, lequel souligne que l'on avait laissé passer une occasion idéale de remédier d'une manière plus générale aux problèmes les plus pressants de la non-prolifération et du désarmement. Cela nous rappelle que la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement restent hélas dans l'impasse, situation à laquelle les États Membres doivent remédier sans plus tarder.

Je voudrais revenir sur la question de la paix et de la sécurité, à laquelle nous attachons une très grande importance. S'agissant du terrorisme, le Secrétaire général souligne qu'aucune cause ni croyance ne peut justifier la terreur et la violence aveugle contre des civils. Appelant à la coopération internationale pour lutter contre le terrorisme, il souligne que cette menace est « loin d'être inhérent[e] à telle ou telle religion ou idéologie ou de viser uniquement certains pays ou certains peuples » (*A/60/1, par. 3*), d'où la nécessité impérieuse de s'attaquer aux causes profondes du terrorisme. Nous recommandons de recourir au dialogue et à la coopération œcuméniques, qui pourraient être une façon de donner aux modérés les moyens d'agir et constitueraient un outil utile pour lutter contre le terrorisme et promouvoir la compréhension, la tolérance et la paix en général.

Pour ce qui est du renforcement de l'Organisation, l'Indonésie attend avec intérêt de nouveaux débats sur toutes les questions relatives à la réforme administrative et à la réforme du Secrétariat, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et au sein de la commission appropriée. Nous appuyons sans réserve la nécessité d'une plus grande transparence, d'une plus grande obligation de rendre des comptes et d'une plus grande efficacité, mais nous espérons que ces changements n'affecteront pas les priorités des pays en développement dans différents domaines.

En ce qui concerne le programme de départs négociés, l'Indonésie estime qu'il faut fournir des informations plus détaillées pour justifier une telle mesure et pour en indiquer les coûts probables. Nous espérons que cela ne créera pas de déséquilibre au niveau de la représentation géographique.

M. Hamidon (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, au nom de ma délégation, remercier le Secrétaire général de son rapport complet et critique sur l'activité de l'Organisation, publié sous la cote A/60/1. Ma délégation souhaite s'associer à la déclaration faite par le représentant de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et la Chine.

Depuis deux semaines, l'Assemblée est engagée dans la Réunion plénière de haut niveau et le débat général, et le Sommet mondial a adopté le document final. C'est un moment crucial que les États Membres ne doivent pas laisser passer et, sur cette lancée, ils doivent procéder à la réforme nécessaire des Nations Unies. À cet égard, je tiens à souligner la position de la Malaisie, à savoir que la réforme du système des Nations Unies – dont l'objectif est d'en améliorer l'efficacité – doit aussi aboutir à la promotion et au renforcement du multilatéralisme.

Comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport, l'année qui vient de s'écouler a été pour l'Organisation et pour de nombreuses régions du monde une année de progrès et de revers, en particulier dans les domaines de la paix et de la sécurité internationales, ainsi qu'en matière de coopération et de développement économiques. Si nous approuvons qu'une juste attention soit accordée aux questions relatives à la paix et à la sécurité internationales, nous sommes très préoccupés par le fait que dans les domaines de la coopération et du développement économiques internationaux, les progrès enregistrés n'ont guère été nombreux.

La Malaisie est convaincue qu'il faut s'attacher particulièrement à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous sommes préoccupés par le fait qu'au rythme actuel des progrès, ces objectifs ne seraient atteints qu'en 2147, et non en 2015 comme prévu. Tandis que nous nous efforçons de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, nous ne devons pas oublier les défis présents et nouveaux auxquels nous sommes confrontés. Il est clair que les plus grands problèmes des pays en développement sont l'éradication de la pauvreté et le financement du

développement. Plus d'un milliard de personnes – un sixième de la population mondiale – vivent dans l'extrême pauvreté, survivant avec moins de 1 dollar par jour.

La situation relative au financement du développement est également inquiétante, sinon critique. Il y a plus de 30 ans, les pays les plus riches s'étaient engagés à consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement, à l'intention en particulier des pays les plus pauvres. Toutefois, les sommes versées n'ont constitué que 0,25 % de l'ensemble du produit national brut des pays membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques. À cet égard, la Malaisie se félicite de l'adoption par l'Union européenne de délais clairement définis pour atteindre la cible des 0,7 %.

En outre, l'architecture financière internationale doit également faire l'objet d'une réforme. Il y a huit ans, l'Asie de l'Est a été frappée par une crise financière qui, par ricochet, a eu des répercussions transrégionales qui ont fait peser des menaces sur la santé de l'économie mondiale. Un problème qui, actuellement, risque également de compromettre l'économie mondiale est l'augmentation prolongée et continue des prix du pétrole. Ce fardeau pèse de manière disproportionnée sur les pays en développement et les appauvrit encore plus. Il n'est pas normal que les pauvres doivent absorber les coûts d'une production instable.

Le rapport du Secrétaire général s'attarde sur les situations de conflit dans de nombreuses parties du monde. À cet égard, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies se sont toujours avérées indispensables au maintien de la paix et de la sécurité, dans le contexte des conflits tant interétatiques qu'intra-étatiques. L'augmentation du nombre des missions de consolidation et de maintien de la paix au cours de l'année écoulée a aussi grevé davantage les ressources de l'Organisation et sa capacité de planifier, déployer et gérer ces missions. Ma délégation souhaite engager instamment les États Membres à répondre positivement à l'appel en faveur d'un appui politique continu et d'un accroissement de leur engagement financier en vue d'assurer le succès de ces missions.

La consolidation de la paix est un autre élément important du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous n'avons constaté que trop

clairement par le passé que des pays sous tension ou sortant d'un conflit sont retombés dans l'anarchie et la faillite. C'est pourquoi la Malaisie est favorable à la création de la commission de la consolidation de la paix, laquelle pourrait jouer un rôle central dans l'assistance aux pays sortant d'un conflit en les aidant à développer leur économie et à instaurer l'état de droit. Cette commission devrait être placée sous l'autorité de l'Assemblée et gérer des situations d'après conflit.

L'ONU ne devrait pas non plus perdre de vue un problème qui se pose de longue date, avec lequel elle est aux prises depuis sa création : la question de Palestine. La Malaisie se félicite du retrait israélien de Gaza. Cependant, il est essentiel que celui-ci s'inscrive dans l'application de la Feuille de route et soit rapidement suivi de mesures similaires en Cisjordanie. Il importe aussi qu'Israël renonce à toutes ses activités d'implantation, y compris à l'intérieur et autour de Jérusalem, et qu'il cesse les travaux d'édification du mur de séparation, déclaré illégal par la Cour internationale de Justice. Il est primordial que l'ONU continue d'œuvrer à la création d'un État palestinien indépendant et souverain, ayant Jérusalem pour capitale.

La Malaisie condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les auteurs, les lieux et les buts, car il constitue l'une des menaces les plus graves pour la paix et la sécurité internationales. Nous avons affronté et combattu le terrorisme par le passé. Nous avons triomphé de la menace terroriste sans recourir à la seule force armée au sens classique du terme, mais aussi en gagnant les cœurs et les esprits. C'est pourquoi la Malaisie demande que l'on analyse les causes profondes du terrorisme de façon à traiter ce problème avec une plus grande efficacité. En outre, distinguant les actes de terrorisme du droit des peuples à lutter pour l'autodétermination, ma délégation considère que le terrorisme ne devrait pas être associé à une race ou à une religion particulière.

Dans nos efforts pour répondre aux multiples menaces à la sécurité internationale, nous devons garder à l'esprit qu'il nous est interdit de négliger les normes et les principes du droit international. La grande majorité des Membres de l'Organisation ont un intérêt vital à faire en sorte que cette action soit collective et inscrite dans un processus multilatéral. Le multilatéralisme reste la meilleure arme contre les

menaces et les défis du monde actuel, qui sont les suivants : assurer la paix et la sécurité dans les relations entre les nations, combattre le terrorisme, défendre les droits de l'homme et faire appliquer le droit international.

Pourtant liés à la paix et à la sécurité, les thèmes du désarmement et de la non-prolifération ont été ostensiblement omis dans le document final du sommet. Alors que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui s'est tenue en mai 2005, n'avait déjà pas pu déboucher sur une déclaration finale commune, nous sommes alarmés par notre incapacité à adopter un seul paragraphe sur le désarmement et la non-prolifération dans le document final du Sommet mondial. À cet égard, l'Assemblée générale doit clairement montrer au public qu'elle est saisie de cette question primordiale, les armes de destruction massive représentant la plus grande menace qui soit pour l'humanité. Nous devons également garder à l'esprit qu'il importe de résoudre de manière équilibrée les questions du désarmement nucléaire, de la non-prolifération et de l'utilisation de la technologie nucléaire à des fins pacifiques, qui représentent les trois piliers du TNP. Enfin, l'Assemblée devrait accorder une attention accrue à la prolifération des armes légères.

Les dangers et menaces dont il est question dans le rapport du Secrétaire général sont multiples et divers. Quoique loin d'être parfait, le document final du sommet présente les réformes susceptibles de permettre à l'Organisation de les conjurer. Pour conduire ces réformes, il nous faut moderniser l'Organisation et améliorer sa gestion. Les États Membres doivent garder à l'esprit que, sans ressources adéquates, elles seront vouées à l'échec. Étant l'organe le plus représentatif de l'Organisation, l'Assemblée générale est tenue de prendre les commandes du processus de réforme. Pour qu'elle joue un rôle de premier plan à cet égard, il est essentiel de lui fournir de nouveaux moyens d'agir et de poursuivre sa revitalisation. Elle doit se comporter en principal organe délibérant et directeur de l'ONU.

Le sommet a préconisé non seulement une réforme de l'Assemblée générale, mais la restructuration de tout le système des Nations Unies. Pour y parvenir, nous devons engager des consultations transparentes et constructives afin d'arrêter des décisions acceptables sur la création du Conseil des

droits de l'homme et de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que sur la réforme du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et du Secrétariat.

L'heure est décisive pour l'ONU. Je rappellerai qu'au moment de clore le débat général (voir A/60/PV.23), le Président a récemment déclaré que ce serait dans les jours et les semaines à venir que se déciderait la question de savoir si le sommet mondial resterait dans les annales comme une occasion manquée pour l'ONU ou comme le déclenchement du plus vaste programme de réformes jamais entrepris au sein de l'Organisation. Ma délégation espère que c'est la deuxième hypothèse qui se vérifiera. Nous apporterons tout notre appui à M. Eliasson dans ses efforts pour faire avancer ce processus.

M. Yushkevich (Biélorus) (*parle en russe*) : Le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/60/1) et le débat qui s'est tenu à l'occasion du sommet ont apporté une nouvelle preuve de l'anxiété de l'humanité et de notre organisation face à la complexité des problèmes mondiaux. L'absence de progrès notables dans leur règlement tiendrait-elle à la faiblesse intellectuelle de l'homme? Alors qu'il a su percer une multitude d'énigmes de la nature, résoudre des problèmes techniques complexes et créer un monde virtuel, la faim, la maladie et la violence continuent, dans le monde réel, de détruire des vies humaines. Selon toute vraisemblance, le problème tient moins au niveau de nos connaissances ou à la réforme de l'Organisation des Nations Unies, qu'à l'état spirituel de l'humanité et à son aptitude à aborder une nouvelle phase de son évolution.

Mais comment pouvons-nous parler d'améliorations dès lors que nous continuons de tolérer des phénomènes apparemment archaïques comme la traite des êtres humains, forme moderne de l'esclavage? Nous sommes convaincus qu'il est impossible d'éliminer quelque chose pour quoi il existe un marché lucratif. Nous proposons de dresser l'inventaire des causes de ce problème et des mécanismes permettant de l'éradiquer. Tant que les consommateurs de cette « marchandise vivante » ne seront pas légalement tenus pour responsables, tous les efforts resteront vains et seront considérés comme hypocrites par les victimes de l'esclavage. On pourrait entreprendre sous l'égide de l'ONU une action décisive contre toutes les formes de traite des êtres humains dans le cadre d'un mouvement mondial qui

s'intitulerait « partenariat contre l'esclavage et la traite des êtres humains au XXI^e siècle ».

Nous prenons note avec satisfaction d'autres initiatives constructives, comme la proposition du groupe des pays en développement relative au renforcement du rôle de l'ONU s'agissant de coordonner les recherches internationales sur la diversification des sources énergétiques.

Le Biélorus est prêt à s'associer au partenariat créé sur l'initiative des États-Unis dans le but de mobiliser la communauté internationale contre la menace imminente d'une pandémie de grippe aviaire. De toute évidence, pour résoudre avec succès les problèmes d'envergure mondiale, il faut que tous les États prennent des mesures coordonnées et, surtout, volontaires. Cette conjugaison d'efforts n'est guère envisageable dans un monde unipolaire dominé par des conceptions unilatérales du bien et du mal. Quelques pays occidentaux considèrent que l'aggravation des conflits à l'heure de la mondialisation est la conséquence du choc des civilisations. Ils espèrent en atténuer les retombées qui leur sont néfastes en imposant au reste du monde des modèles d'idéologies et de régime politique. Les pays qui veulent suivre leur propre voie de développement social font l'objet de harcèlement et sont taxés d'États voyous.

Nous sommes convaincus qu'il est stérile de nier la diversité des manières d'atteindre le développement et d'imposer sa volonté aux peuples qui ont choisi de suivre, dans la paix, leur propre voie de développement sur la base de leurs valeurs et traditions historiques, sociales et culturelles. Nous regrettons la politisation de toute une série d'activités de l'ONU, notamment dans le domaine des droits de l'homme.

La Commission des droits de l'homme est en train de devenir un instrument servant à exercer des pressions politiques sur les États souverains en manipulant l'ordre du jour des droits de l'homme. La pratique qui consiste à adopter des résolutions visant certains pays a démontré son inefficacité. Elle sème la haine et la méfiance entre les pays et fait obstacle à une coopération ouverte et constructive. Le nouvel organe des droits de l'homme doit accorder une attention prioritaire à la thématique mondiale des droits de l'homme dans le contexte de la lutte contre la pauvreté, les mouvements racistes et nationalistes et le terrorisme.

La réforme des organes de défense des droits de l'homme doit se fonder sur le principe de transparence, de non-sélectivité et d'égalité souveraine de tous les États Membres de l'ONU. La création d'un conseil des droits de l'homme qui serait une sorte de club choisi ne servira qu'à renforcer l'application de deux poids deux mesures et de normes arbitraires contre les États en contravention. Cet organe ne servira pas à protéger les droits de l'homme en renforçant la coopération et en apportant une aide aux efforts nationaux, mais deviendra simplement une arène où l'on règle ses comptes avec les pays qui ont l'audace de mener des politiques étrangères indépendantes.

La tendance qui consiste à imposer les normes occidentales devient évidente. Le rapport de l'équipe du Professeur Sachs contient des recommandations politisées, notamment en ce qui concerne l'argument déconseillant de fournir une aide technique aux pays indignes. Nous pensons qu'il est important de souligner la nécessité de maintenir des principes généralement reconnus dans les activités opérationnelles de l'ONU en faveur du développement pour renforcer le partenariat et la confiance mutuelle avec les pays en développement.

Le Bélarus considère l'année écoulée comme une phase extrêmement intense de l'activité de l'Organisation. Si toutes nos attentes concernant la réalisation de nos objectifs n'ont pas encore été satisfaites, nous devons faire encore plus pour mieux coordonner nos efforts afin de trouver de nouveaux mécanismes permettant de régler les problèmes stratégiques. Le meilleur et le seul forum pour ce faire reste l'ONU.

M. Sen (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens à assurer la présidence du plein appui de notre délégation dans ses efforts pour donner suite aux décisions prises dans le document final de 2005 par nos chefs d'État et de gouvernement, et pour les mettre en œuvre.

Le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation a été publié avant le sommet et, dans un certain sens, le document final est un commentaire sur le rapport et les déclarations de nos chefs d'État, de gouvernement et des ministres des affaires étrangères constituant des commentaires sur le document final. Se limiter à faire des commentaires sur le rapport serait donc un exercice futile, un retour en arrière.

J'aimerais donc faire certaines observations générales sur la manière dont nous concevons la suite

de nos travaux. Tout d'abord, l'une des leçons à tirer du processus qui a abouti au document final est la nécessité d'un processus transparent et ouvert dans lequel on recherche le plus vaste accord possible grâce à un débat public.

L'un des exemples d'un tel accord, qui n'a hélas pas trouvé sa place dans le document final, a trait à la question du commerce et d'autres aspects importants du développement. On ne peut pas continuer à rechercher la quadrature du cercle. On ne peut pas continuer à parler d'annulation des dettes en la restreignant à la dette envers le Fonds monétaire international et inclure l'aide recyclée et la dette; de croissance sans augmenter l'investissement et les taux d'épargne en atteignant les objectifs officiels d'aide publique au développement et en trouvant des sources novatrices de financement; d'investissement étranger direct lorsque l'infrastructure matérielle n'existe pas et que des investissements dans le secteur public sont nécessaires; de développement durable sans qu'il y ait un transfert de ressources ou d'une technologie respectueuse de l'environnement; de la dimension du développement dans les négociations commerciales de Doha sans invoquer le principe d'un traitement spécial et différentiel; ou de parvenir aux Objectifs du Millénaire pour le développement sans atteindre le huitième objectif.

Il y a eu un large accord entre le Groupe des 77 et l'Union européenne quant à l'intention de donner une orientation politique claire à la réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, en décembre. Cela reste une nécessité absolue. Que l'ONU ait à donner une telle orientation et que cette orientation soit prise en compte, cela est illustré par l'impact du document final sur le Fonds et la Banque. Le Comité du développement du FMI et de la Banque mondiale fait référence, dans son communiqué du 25 septembre, au document final en exhortant les pays développés à consentir des efforts concrets pour parvenir à l'objectif de consacrer 0,7 % à l'aide publique au développement. Le Comité estime également qu'« il est fondamental de faire entendre davantage la voix des pays en développement et en transition dans nos institutions ». Il promet de forger un consensus politique dans le contexte de l'examen des quotas du FMI. De même, il est essentiel que le suivi des progrès accomplis dans la réalisation du huitième objectif du Millénaire pour le développement par les pays développés fasse partie intégrante du suivi des

Objectifs dans leur ensemble. En conséquence, il demeure important que les pays développés établissent des rapports au niveau national s'agissant des progrès enregistrés dans les engagements envers les pays en développement.

L'Inde s'est dotée d'un important programme bilatéral de coopération économique et scientifique avec l'Afrique à travers des dons et crédits qui englobent également les domaines essentiels de l'infrastructure et de la santé publique. Nous nous réjouissons que l'on puisse mobiliser, à travers le système de l'ONU, davantage de ressources et mettre en place des coalitions de bonnes volontés non pour faire la guerre, mais pour lancer des initiatives conjointes dans les domaines de l'agriculture – en particulier dans la culture des terres sèches –, de la gestion des eaux et de la santé publique. Des efforts similaires, qui prendraient en compte les besoins spéciaux, seraient nécessaires dans le cas des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et de la mise en œuvre de la stratégie de Maurice pour les petits pays insulaires en développement.

Le document final a insufflé un nouvel élan à l'élaboration d'un vigoureux agenda de lutte contre le terrorisme. L'allocation du Secrétaire général à l'occasion du Sommet international sur la démocratie, le terrorisme et la sécurité, tenu à Madrid cette année, reste pertinente. La question de la définition du délit est un problème de langage strictement juridique et se reflète déjà dans le texte du projet de convention générale sur le terrorisme international qu'examine actuellement la Sixième Commission. L'objectif est de se doter d'un instrument de droit pénal qui facilite la coopération judiciaire, l'entraide et l'extradition.

L'Assemblée générale doit s'occuper de cette question, ou bien c'est le Conseil de sécurité qui continuera de le faire. Ou l'Assemblée générale devra adopter un document multilatéral négocié, ou elle laissera au Conseil de sécurité le soin de continuer à traiter de cette question d'une manière fragmentaire, en fonction des impératifs politiques du moment. Nous sommes proches d'une solution de compromis qui permettrait un accord sur l'important article 18 de la convention. L'Assemblée générale a le rôle central de codifier le droit international. Comme l'a dit Jennings, nous ne devrions pas être abusés « par les idées folles et erronées qui dérivent du Tribunal de Nuremberg » et penser que « nous sommes en train de mettre en place un droit international ».

Les faits parlent d'eux-mêmes. C'est justement le débat sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies qui a dynamisé du même coup le processus de réforme. Les omissions concernant le développement et l'absence de progrès de la réforme du Conseil de sécurité ont quelque peu affaibli le débat sur la réforme institutionnelle et ce qui s'en est suivi. La raison en est évidente. Si l'on veut accomplir des progrès satisfaisants, il faut aborder la question de la répartition du pouvoir économique – c'est-à-dire celle du développement – et également du pouvoir politique dont le Conseil de sécurité est le centre névralgique à l'ONU.

Nous attendons avec intérêt de travailler ensemble sur la commission de consolidation de la paix, le Conseil des droits de l'homme et la réforme du Secrétariat. Dans un règlement post-conflictuel dans lequel la partie qui a été vaincue ne pouvait être considérée comme une menace imminente à la paix et à la sécurité, le Conseil de sécurité a, aux termes de la résolution 687 (1991), imposé de facto des obligations découlant d'un traité aux États sans leur consentement. En conséquence, si nous ne voulons pas répéter l'histoire, qu'il s'agisse du conseil des droits de l'homme ou, dans ce contexte particulier, de la commission de consolidation de la paix, nous devons décider avec le sens de l'histoire des questions de savoir qui va constituer cet organe et de qui il relève, car ces questions ne sont évidemment pas des questions simples ou innocentes.

Pour mettre un terme à la marginalisation des pays en développement, il reste impératif de leur donner des moyens d'action grâce à la réforme du Conseil de sécurité. Nous continuerons de collaborer avec les pays qui pensent de même et avec d'autres pour parvenir à l'accord le plus large possible en vue d'augmenter le nombre de membres permanents et non permanents et pour achever le processus de réforme rapidement et avec succès.

Des progrès considérables ont été réalisés dans la mise en œuvre de réformes au sein du Secrétariat. En ce qui concerne l'examen des mandats, il s'agit là manifestement d'une prérogative des organes délibérants, et nous espérons que les organes intergouvernementaux concernés compléteront le travail très prochainement.

Nous attendons avec intérêt les propositions du Secrétaire général concernant la déontologie et

l'exercice effectif des responsabilités, à propos desquelles je crois savoir qu'il a pris des mesures, de même qu'à propos du renforcement des capacités et de l'indépendance des structures de contrôle de l'Organisation. Ce qui est nécessaire, ce n'est pas simplement de combler des lacunes avec de nouvelles structures et de nouveaux postes, mais de mettre en place des systèmes et d'assurer une attention soutenue des dirigeants à leur fonctionnement.

Le plan-cadre d'équipement pour le Siège de l'ONU à New York est une question qui, malheureusement, s'est retrouvée enlisée dans ce que le Secrétaire général appelle des facteurs politiques et financiers. Cela a eu une incidence négative sur les questions à la fois du financement et des locaux transitoires. Nous attendons un rapport d'ensemble du Secrétaire général au cours de la présente session de l'Assemblée générale afin de prendre d'urgence les décisions qui s'imposent sur cette question.

M. Wali (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je tiens à exprimer la reconnaissance de la délégation du Nigéria au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/60/1). Le rapport met en lumière certains des défis que la communauté internationale doit relever. Ce sont entre autres la prévention et le règlement des conflits, le terrorisme, les catastrophes naturelles, la lutte contre les maladies, le désarmement et le contrôle des armements, la pauvreté et le développement durable. Le rapport, qui examine des solutions constructives et durables à des problèmes mondiaux de fond, offre également des recommandations et souligne la complexité des tâches auxquelles l'humanité est confrontée.

C'est dans ce contexte que le Nigéria voit avec préoccupation persister les conflits dans de nombreuses régions du monde. C'est pourquoi nous saluons les efforts de l'ONU, par l'entremise du Conseil de sécurité, en faveur du maintien de la paix et la sécurité internationales. Même si l'ONU a obtenu un certain succès, nous devons faire encore plus pour instaurer durablement la paix et la sécurité dans les zones ravagées par les conflits.

Le Nigéria félicite également le Secrétaire général de ses efforts, sous la forme d'une utilisation constante de la diplomatie préventive, de l'établissement de la paix et de la consolidation de la paix, ainsi que du recours aux Envoyés spéciaux, pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Sur ce point, nous avons pu, dans une certaine mesure, atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire, malgré l'accroissement plutôt décourageant de la demande mondiale d'opérations de maintien de la paix.

Nous notons avec satisfaction que les organisations régionales sont devenues des partenaires essentiels de l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, grâce à la mise en place d'une coopération institutionnelle pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Sur ce point, nous félicitons du succès de la sixième réunion de haut niveau entre l'ONU et les organisations régionales, qui s'est tenue à New York en juillet 2005, et nous demandons que les réunions de ce type se poursuivent.

Nous nous félicitons de la coopération efficace entre l'ONU et, d'autre part, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) en matière de maintien de la paix, d'établissement de la paix et de diplomatie préventive, notamment en Côte d'Ivoire et dans la région soudanaise du Darfour.

Alors que le monde continue de souffrir des conséquences dévastatrices des actes terroristes, le Nigéria réaffirme sa condamnation du terrorisme international. Nous nous engageons à coopérer avec les autres membres de la communauté internationale, dans le cadre d'efforts bilatéraux et multilatéraux, pour lutter contre cette menace sous toutes ses formes. Nous appuyons la stratégie en cinq points de lutte contre le terrorisme présentée par le Secrétaire général au Sommet international sur la démocratie, le terrorisme et la sécurité, qui s'est tenu à Madrid en mars 2005. Nous espérons que la communauté internationale va prochainement se mettre d'accord sur une convention générale sur le terrorisme.

Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre reste une source de grave préoccupation pour la communauté internationale, notamment dans les pays en développement, car il contribue aux conflits et à l'instabilité politique. L'accumulation excessive des armes légères et de petit calibre, leur disponibilité et la facilité de les obtenir entravent la consolidation de la paix et menacent la sécurité humaine. Nous sommes déçus devant certains cas signalés de non-respect d'engagements relatifs à la non-prolifération nucléaire et devant un engagement ambivalent en matière de

désarmement. Nous appelons donc à une revitalisation rapide des instruments multilatéraux pour prévenir la prolifération et promouvoir le désarmement.

La pandémie du VIH/sida continue de représenter un grave obstacle à nos efforts de développement. Nous apprécions les efforts de l'ONU et les contributions de la communauté internationale dans la lutte contre ce fléau, notamment en Afrique. Nous prenons acte de l'assistance fournie par les Envoyés spéciaux du Secrétaire général pour le VIH/sida en matière de sensibilisation aux problèmes clefs et d'incitation à une plus large riposte au VIH/sida, notamment en Afrique.

Le Nigéria prend note des délibérations de nos dirigeants, et des décisions qu'ils ont prises au récent Sommet sur la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Nous avons toujours considéré que les OMD doivent être visés dans le cadre d'un ordre du jour de développement plus vaste qui englobe des réponses aux besoins de tous les pays en développement, tout en cherchant à réduire la pauvreté et l'inégalité. Nous appuyons la recommandation aux termes de laquelle il faut accorder une attention égale à l'intégration sociale et aux questions qui appellent des approches à long terme. Ceci comprend la question des effets contrastés de la mondialisation et l'accroissement de la participation des pays en développement à la gouvernance économique mondiale.

Le Nigéria réaffirme son appui à la priorité accordée par l'ONU aux besoins particuliers de l'Afrique et note avec satisfaction que cette question a été reconnue dans le document final. Pendant trop longtemps, l'Afrique est restée à la traîne en matière de développement. Mais, avec l'ascension d'une nouvelle génération de dirigeants attachés à une transformation en profondeur des sociétés africaines, nous sommes certains que la situation économique et sociale des peuples africains va s'améliorer progressivement. Notre optimisme se nourrit des efforts continus de l'ONU pour faciliter la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), ainsi que des mesures spécifiques prises ou envisagées par nos partenaires pour le développement.

Le Nigéria réaffirme son attachement à la résolution 58/295 de l'Assemblée générale, qui définit des mesures spécifiques destinées à renforcer la sécurité et la sûreté du système des Nations Unies, y

compris des dispositifs de sécurité sur le terrain à tous les lieux d'affectation du monde. Nous jugeons judicieuses les mesures visant à unifier les différentes structures chargées de la sécurité en un Département de la sûreté et de la sécurité.

Nous avons pris bonne note de la mise en œuvre des différentes propositions de réforme contenues dans le rapport du Secrétaire général de 2002 intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387). Parmi les effets positifs de ces réformes figurent un budget-programme révisé pour 2004-2005, un cycle plus court et plus efficace de planification et de budgétisation pour l'exercice bisannuel 2006-2007, une réduction du nombre de rapports et de réunions, ainsi qu'une meilleure intégration des éléments relatifs aux droits de l'homme dans le travail des équipes de pays des Nations Unies.

Nous appuyons les propositions du Secrétaire général visant à renforcer les capacités du Secrétariat par l'amélioration de la performance des hauts fonctionnaires, le renforcement de la supervision et de l'exercice effectif des responsabilités, ainsi qu'une meilleure transparence. Nous espérons que cette dynamique sera maintenue. Nous rappelons que nos chefs d'État et de gouvernement ont, à la fin de la Réunion plénière de haut niveau, exprimé des attentes semblables.

La délégation nigériane est donc disposée à s'engager dans des débats avec les délégations des autres États Membres en vue de développer les différentes initiatives de réforme. Il est essentiel, à cet égard, que les rapports demandés soient présentés rapidement à l'Assemblée générale, dans le cadre du processus habituel, afin de nous permettre de bénéficier de l'élan suscité par la Réunion plénière de haut niveau.

La Charte des Nations Unies et d'autres sources du droit international ont défini le cadre dans lequel la justice et le respect des obligations découlant des traités peuvent être préservés. Le respect que nous affirmons pour la Charte et pour le droit international doit se refléter dans nos actes et dans notre engagement en faveur du multilatéralisme. Nous notons que la primauté du droit est un concept de plus en plus largement accepté et que les États recourent de plus en plus à des traités pour régler leurs relations.

Pour terminer, le Nigéria félicite une fois de plus le Secrétaire général de ses talents de dirigeant, de sa vision et de l'exemple qu'il donne s'agissant de renforcer l'efficacité de l'Organisation. Pour nous, il ne fait aucun doute que la mise en œuvre des différentes initiatives qu'il a proposées et qui ont été adoptées au sommet contribuera à transformer l'ONU en l'Organisation de nos rêves, renforcera la confiance en son efficacité et facilitera la réalisation des nobles idéaux reflétés dans la Charte et réaffirmés dans le document final. Le Nigéria voudrait assurer les Membres de sa coopération constante dans cette quête.

M. Laurin (Canada) (*parle en anglais*) : Au nom de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Canada, je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport (A/60/1). Comme il l'a fait observer, la communauté internationale, au cours de l'année écoulée, a enregistré tant des progrès que des revers. Le document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1) reflète cette réalité et constitue un point de départ qui nous permet de faire en sorte que le soixantième anniversaire soit véritablement une année de réforme.

Nous nous réjouissons du grand nombre de réalisations présentées dans le document final du Sommet mondial de 2005, notamment la réaffirmation des valeurs et principes fondamentaux, la coopération pour contrer les menaces mondiales à la santé, la réaffirmation du Consensus de Monterrey et la volonté farouche d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous nous réjouissons que la section du document final consacrée au développement reconnaisse la nécessité d'une bonne gouvernance et de mesures anti-corruption pour les pays en développement et que le document souligne le rôle fondamental de la libéralisation du commerce pour stimuler le développement durable. Nous sommes encouragés par les progrès vers la création d'une Commission de consolidation de la paix ainsi que par la décision de créer un nouveau Conseil des droits de l'homme, qui constituent en soi des réformes institutionnelles majeures. Nous sommes particulièrement satisfaits de constater que les Membres ont pu s'accorder sur un langage énergique concernant la responsabilité de protéger, exprimant ainsi pour la première fois l'acceptation universelle de notre responsabilité collective de protéger des populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité.

Bien que les acquis soient remarquables, les omissions sont tout aussi frappantes. Nous déplorons particulièrement l'absence totale d'accord dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération et sur la Cour pénale internationale, ainsi que le manque de fermeté s'agissant des droits des femmes et de l'égalité. Nous sommes également déçus que les États n'aient pas pu s'entendre sur une déclaration politique plus vigoureuse en matière de terrorisme.

Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande appuient fermement les progrès réalisés au sommet en matière de réforme de l'administration et de la gestion. Nous exhortons le Secrétaire général à assumer ses responsabilités et à avancer des propositions au cours de la soixantième session – en fait, cet automne – sur les principaux domaines d'activité identifiés, à savoir l'examen des ressources humaines, des politiques et règlements financiers de l'ONU, l'examen des mandats à long terme, ainsi que des mesures destinées à renforcer la valeur morale du comportement de l'ONU, le suivi indépendant et la responsabilité. Cet ensemble de mesures, prises ensemble, sont à même de moderniser ce que nous faisons et comment nous le faisons, tout en renforçant la confiance du public en la crédibilité de l'Organisation.

Au cours des prochaines semaines, nous devons tous œuvrer de concert pour faire en sorte que l'élan positif pris au sommet se maintienne et permette une mise en œuvre. Il est particulièrement important à cet égard que nous agissions sans plus tarder pour mettre la dernière main à la création de la Commission de consolidation de la paix afin qu'elle puisse commencer ses travaux au plus tard le 1^{er} janvier 2006, conformément au mandat que nous ont confié nos dirigeants. De même, nous encourageons le Président de l'Assemblée générale à agir sans plus tarder pour enclencher le processus qui mènera à la création d'un Conseil des droits de l'homme efficace et crédible, qui permette l'apport spécifique et la participation des groupes de la société civile. Nous estimons que les travaux liés à ces innovations institutionnelles d'envergure et à d'autres initiatives prises au sommet peuvent et doivent avancer simultanément, afin qu'aucune initiative ne progresse au détriment de l'autre.

Alors que nous allons de l'avant, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande jugent essentiels que les accords énoncés dans le document final servent de fondement à nos travaux. Nous devons également

rejeter avec force toute tentative de réexaminer ou de renégocier les décisions prises au sommet.

L'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Canada se réjouissent à la perspective de travailler avec tous les membres à la concrétisation des aspirations exprimées dans le document final du Sommet.

M. Mérorès (Haïti) : Qu'il me soit permis de féliciter M. Jan Eliasson pour la manière dont il conduit nos travaux et je voudrais l'assurer de la pleine et parfaite collaboration de la délégation haïtienne. Je voudrais également remercier le Secrétaire général Kofi Annan pour la présentation de son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/60/1). Une fois de plus, je salue ses inlassables efforts et son ferme engagement à travailler à l'édification d'un monde plus juste. À ce compte, nous nous associons à la déclaration faite par la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le rapport d'ensemble du Secrétaire général s'inscrit en droite ligne dans la réalisation des objectifs du Millénaire et la promotion d'une croissance économique soutenue et du développement durable. Il évalue les progrès réalisés dans le domaine du développement, de la sécurité, des droits de l'homme et de la réforme de notre Organisation.

Dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité, certaines avancées sont significatives, notamment en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie. L'Organisation devrait poursuivre ses efforts en vue de la résolution d'autres conflits dans diverses parties du monde.

À ce titre, il me plaît de souligner le travail combien important que réalise la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) qui, de concert avec la Police nationale d'Haïti, œuvre à créer un environnement sûr et stable dans le pays, lequel permet aux processus constitutionnel et politique d'aller de l'avant. En dépit de certaines actions isolées de groupes armés, la sécurité s'est progressivement améliorée dans mon pays. Des préparatifs sont en cours pour la tenue des élections présidentielles et législatives d'ici la fin de l'année 2005. Le Gouvernement provisoire mettra tout en œuvre, avec l'aide de la communauté internationale et de la MINUSTAH, pour que ces élections se déroulent dans la plus parfaite transparence et dans des conditions de sécurité optimale. Le 7 février 2006, un Gouvernement démocratiquement élu assumera la magistrature suprême de l'État.

Haïti continuera à compter sur l'appui de la communauté internationale pour le renforcement des institutions démocratiques, car c'est précisément le déficit dans ce domaine qui nous a valu tous nos déboires des dernières décennies.

Comment peut-on vivre à l'abri de la peur si nous devons constamment faire face à la menace terroriste? Nous devons conjuguer nos efforts pour rechercher les meilleures stratégies permettant de faire face à ce fléau et de le défaire. Les actes terroristes inqualifiables perpétrés un peu partout dans le monde cette année ont mis en évidence la gravité de ce fléau pour toute la communauté internationale.

En matière de désarmement, l'inquiétude de la communauté internationale persiste. La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la prolifération des armes nucléaires, en mai 2005, n'est parvenue à aucun accord de fond. Il serait catastrophique pour la communauté internationale que des organisations terroristes soient en possession d'armes de destruction massive. Il importe donc de redynamiser les instruments multilatéraux visant à promouvoir le désarmement et à prévenir la prolifération nucléaire.

Par ailleurs, la pauvreté, la faim, les maladies prévisibles et curables, l'analphabétisme, la drogue, les catastrophes naturelles constituent autant de défis et menaces auxquels est confronté notre monde actuel. La communauté internationale doit s'engager davantage dans une lutte sans relâche pour un monde plus sûr, plus libre, plus juste et véritablement solidaire.

Nos dirigeants viennent de réaffirmer, le 16 septembre dernier, dans le document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1), la Déclaration du Millénaire adoptée à l'aube du XXI^e siècle. Ils ont procédé, cinq ans après la Déclaration du Millénaire de 2000, à l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le constat est que l'un des objectifs majeurs et pressants visés pour 2015, à savoir réduire l'extrême pauvreté, ne sera pas atteint sans de sérieux rajustements.

En effet, réduire l'extrême pauvreté est une responsabilité partagée. D'un côté, les pays en développement se doivent d'arrêter des stratégies nationales visant à atteindre les cibles énoncées dans les OMD. De l'autre côté, les pays développés doivent honorer leurs engagements. Ils ont promis d'augmenter l'aide publique au développement (APD) à hauteur de

0,7 % de leur PNB d'ici 2015. Et en juillet 2005, dans le cadre du sommet du Groupe des Huit (G-8), les pays riches ont promis une augmentation de l'aide annuelle de 50 milliards de dollars d'ici 2010.

La délégation haïtienne se félicite de l'engagement pris dernièrement à Londres par le G-8 d'éliminer la dette de 18 pays les plus endettés auprès des organisations financières internationales. Dans ce même ordre d'idées, elle lance un appel aux pays riches pour considérer un moratoire sur la dette de certains pays très pauvres qui ne font pas partie de la liste, notamment le mien. Ces derniers ont besoin de façon urgente que se réduise la pression budgétaire à laquelle ils sont généralement aux prises dans le difficile exercice d'allocation de leurs maigres ressources.

Le poids du service de la dette et le paiement des arriérés asphyxient financièrement les économies de nos États en développement. Ils empêchent le financement de programmes et projets publics de développement, notamment ceux à caractère social. Ce moratoire devrait permettre à l'État de réduire le chômage, de garantir un certain apaisement et de diminuer du même coup les turpitudes sociales.

Il s'agit également de développer un système commercial et financier ouvert et non discriminatoire. La mise en œuvre de stratégies pour garantir des conditions de travail décentes, la négociation pour avoir accès à des médicaments à bon marché et la vulgarisation des nouvelles technologies de l'information et des communications sont tout aussi importantes.

Un véritable partenariat mondial sera bénéfique pour nos pays en développement et de nature à promouvoir le développement à l'échelle mondiale. Nos pays pourraient ainsi tirer avantage de la dynamique mondiale résultant d'un climat équitable des échanges où les gains des uns ne se feraient pas nécessairement au dépens des autres. Il en résulterait une croissance économique plus stable et mieux à même de soutenir le développement.

On ne peut concevoir le développement sans la sécurité et le respect des droits de l'homme. Le

Secrétaire général l'a bien compris quand il l'a exprimé dans son rapport intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » (A/59/2005).

La République d'Haïti tient à réaffirmer son attachement aux idéaux et aux principes d'universalité de notre Organisation, ainsi qu'aux objectifs de paix et de développement, à atteindre par le biais de la coopération internationale. Elle partage donc les objectifs du Millénaire pour le développement.

À cet effet, mon gouvernement ne cesse de travailler, depuis le début de la transition politique en cours, de concert avec la communauté internationale, à l'instauration d'un état de droit, condition indispensable au développement socioéconomique.

À cela il convient d'ajouter le rôle de l'Organisation des Nations Unies rénovée et renforcée. Le Conseil de sécurité devrait pouvoir refléter le panorama international du XXI^e siècle en incluant les États Membres capables d'endosser des responsabilités dans le maintien de la paix. Les pays en voie de développement d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes doivent y être représentés de manière permanente. La réalité d'aujourd'hui et les multiples contraintes de notre monde commandent que le Conseil s'ouvre à d'autres membres.

Il ne faut pas toutefois que le débat autour de l'élargissement du Conseil de sécurité éclipse les autres sujets d'importance qui ont trait à la revitalisation de l'ONU dans son ensemble, c'est-à-dire celle de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, la création du Conseil des droits de l'homme comme organe principal et le projet de Commission de consolidation de la paix.

En ce soixantième anniversaire, l'Organisation des Nations Unies doit nécessairement jouer un rôle de premier plan, en conformité avec la Charte, dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, dans le règlement des conflits, mais aussi et surtout se mettre au service du développement durable : l'autre nom de la paix.

La séance est levée à 12 h 55.